



Accueil et accompagnement de l'enfant,
de la naissance à l'école élémentaire

Grandir et s'épanouir à Strasbourg

Guide 2013

Accueil et accompagnement de l'enfant,
de la naissance à l'école élémentaire



Le travail de la Direction de l'enfance et de l'éducation vise en priorité à accompagner les parents pour concilier vie familiale et vie professionnelle et garantir à chaque enfant un accueil de qualité et ainsi répondre aux besoins des enfants et aux attentes des parents.

L'action de la petite enfance est conçue en cohérence avec celle de l'enfance afin de construire une continuité éducative. Il s'agit de prendre en compte les apprentissages fondamentaux et favoriser l'émancipation et la citoyenneté de chaque enfant.

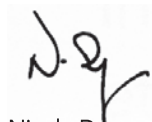
Aujourd'hui plus de 6 000 enfants sont accueillis dans des lieux d'accueil collectifs et familiaux sur le territoire de Strasbourg. Ces lieux sont gérés par la Ville ou par des associations avec le soutien de la CAF du Bas-Rhin. Près de 23 000 enfants sont scolarisés dans les écoles de la ville, 9 500 ont recours à la restauration scolaire et plus de 10 000 enfants bénéficieront cette année des activités gratuites proposées après le temps scolaire : culturelles, artistiques, sportives, d'initiation à l'environnement...

Ce guide s'adresse aux familles résidant à Strasbourg. Il recense l'ensemble des établissements et des services disponibles pour les enfants de la naissance à la fin de l'école élémentaire. Il a pour vocation d'informer les parents et de les orienter sur les possibilités offertes par la Ville.

Il se compose de trois parties :

- une présentation des modes et services d'accueil *"jusqu'à l'entrée à l'école"* d'une part et *"à partir de l'entrée à l'école"* d'autre part ;
- un annuaire par quartier ;
- des informations et des contacts utiles orientant vers les services connexes proposés par la Ville de Strasbourg dans les domaines de la santé, du social, du sport et de la culture.

Nous espérons que vous y trouverez toutes les informations pratiques que vous recherchez et qu'il contribuera à faciliter le quotidien de votre vie de famille.



Nicole Dreyer
Adjointe au Maire



Roland Ries
Maire de Strasbourg



La CAF du Bas-Rhin, partenaire de la Ville de Strasbourg

La CAF du Bas-Rhin est un partenaire majeur de la Ville de Strasbourg pour les actions en faveur des familles : accueil de la petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la fonction parentale.

L'objectif de ce partenariat est de permettre aux parents de concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle et leur vie sociale.

A ce titre, la CAF du Bas-Rhin est engagée, aux côtés de la Ville de Strasbourg, dans le développement d'une offre d'accueil de qualité.

Soutien financier et technique contribuant à la création et au fonctionnement des équipements et services d'accueil, la CAF est également présente auprès des familles en assurant la gestion et le versement de nombreuses aides, telle que la prestation d'accueil du jeune enfant.

www.mon-enfant.fr

Afin d'améliorer votre information sur les différents modes d'accueil et de faciliter vos recherches, la CAF vous propose le site www.mon-enfant.fr pour :

- rechercher des solutions d'accueil proches de vos besoins dans les établissements d'accueil du jeune enfant, auprès d'un grand nombre d'assistantes maternelles et dans les accueils de loisirs,
- découvrir les relais assistantes maternelles et les lieux d'accueil enfants-parents,
- suivre l'actualité de votre CAF et de ses partenaires.

Le site propose un simulateur des coûts de l'accueil dans les établissements petite enfance ainsi qu'un simulateur des droits à la prestation d'accueil du jeune enfant.

www.caf.fr

Pour tout savoir sur les prestations qui vous sont versées par la CAF et pour suivre votre dossier, ayez le réflexe « www.caf.fr ».

Les modes et services d'accueil

page 8 à 47

Annuaire des établissements par quartier

page 49 à 98

Informations et contacts utiles

page 99 à 108



Les modes et services d'accueil

sommaire

L'enfant jusqu'à l'entrée à l'école

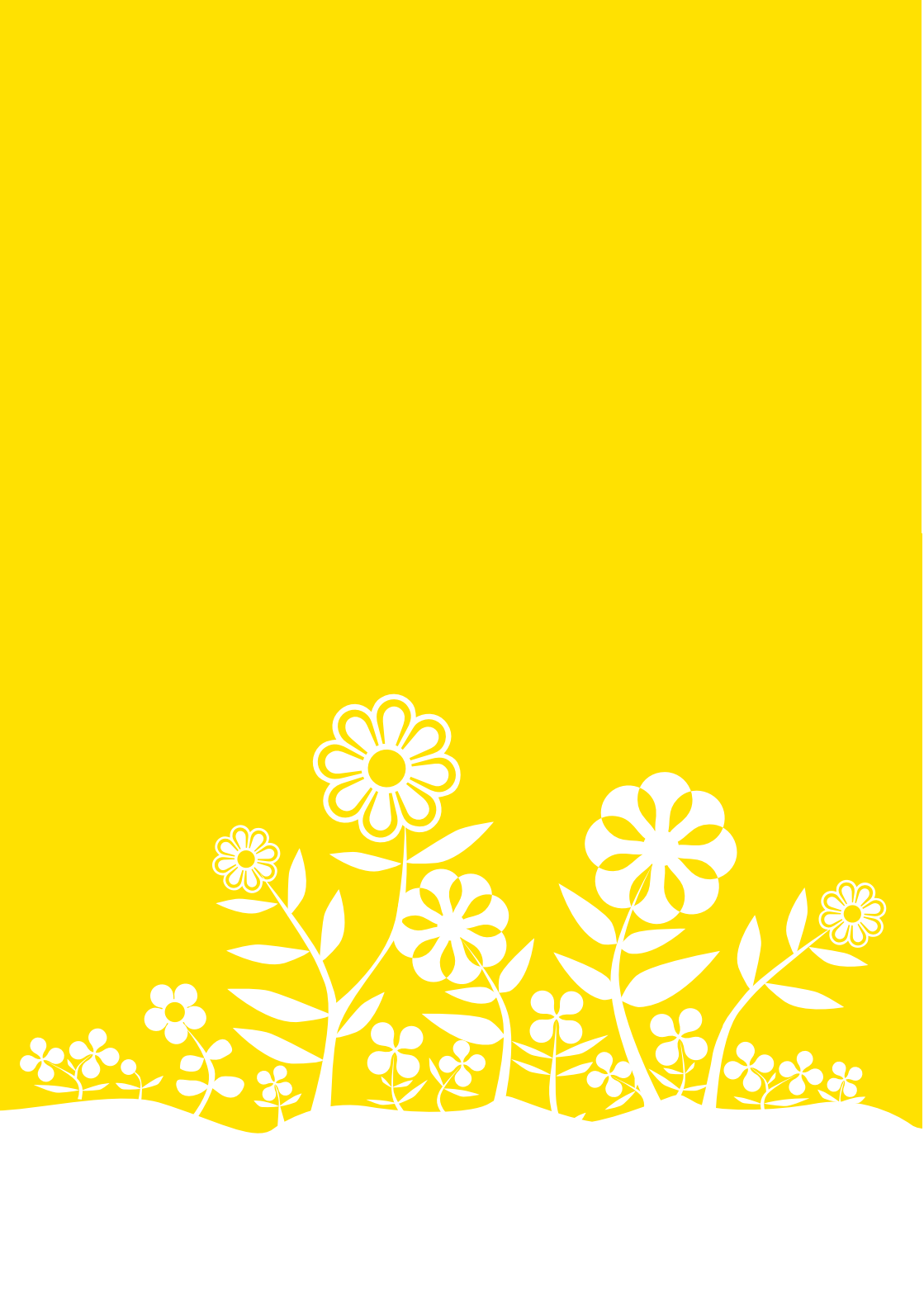
Comment choisir le mode d'accueil
de votre enfant page 13

- Le relais petite enfance page 13
- L'accueil collectif page 14
 - Votre enfant a entre 2 mois et 4 ans
 - Les multi-accueils et les crèches collectives
 - Les haltes-garderies
 - Les crèches parentales
 - Un nouveau mode d'accueil combiné : le multi-accueil collectif et familial
 - Les établissements spécifiques
 - . Les crèches et haltes-garderies hospitalières des HUS
 - . Les micro-crèches
 - . Les crèches interentreprises
 - Votre enfant a plus de 2 ans
 - Les jardins d'enfants
- L'accueil familial page 17
 - Les crèches familiales
 - Les assistantes maternelles indépendantes
- La garde d'enfants à domicile page 18
- Les relais assistantes maternelles (RAM) page 19
- Les lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)
et les ludothèques page 21
- La charte qualité page 23

L'enfant scolarisé

S'inscrire dans l'une des 114 écoles maternelles et élémentaires ... page 29

- La restauration scolaire page 33
 - Des repas variés et équilibrés
 - Le projet d'accueil individualisé
 - Comment se font les inscriptions ?
- L'accueil périscolaire dans les écoles maternelles page 37
 - Un temps de loisirs et de jeux pour votre enfant
 - Les horaires
 - Les conditions d'accès au service
 - Comment se font les inscriptions ?
- Les accueils de loisirs maternels, les mercredis et pendant les vacances scolaires page 39
 - Une charte qualité
 - Les horaires
 - La restauration
 - Comment se font les inscriptions ?
- Les activités périscolaires gratuites dans certaines écoles élémentaires page 41
 - Une large palette d'activités
 - Les horaires
 - Comment se font les inscriptions ?
- Les accompagnements personnalisés page 43
 - Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
 - Le projet de réussite éducative (PRE)
- Le projet éducatif local page 45



L'enfant jusqu'à l'entrée à l'école

Dès l'âge de 2 mois et jusqu'à son entrée à l'école maternelle, votre enfant peut bénéficier d'un mode d'accueil adapté à son âge et à ses besoins.

La Ville de Strasbourg propose des établissements et des services qui ont pour mission de lui apporter bien-être, éveil et rencontre avec d'autres enfants et adultes.

En accueil collectif

Enfants de 2 mois à 4 ans

	accueil régulier	accueil occasionnel	horaires atypiques	restauration
Les multi-accueils	Oui	Oui	Oui, sur certains sites, consultez l'annuaire 	Oui
Les crèches collectives	Oui	Non	Non	Oui
Les haltes-garderies	Oui	Oui	Non	Oui, sur certains sites, consultez l'annuaire 
Les crèches parentales	Oui	Oui	Non	Oui
Les multi accueils collectifs et familiaux	Oui	Oui	Oui	Oui
Les établissements spécifiques	• Les crèches et halte garderie hospitalières se renseigner directement auprès des structures • Les micro-crèches se renseigner directement auprès des structures • Les crèches interentreprises se renseigner directement auprès des structures			

Enfants de 2 ans à 4 ans

Les jardins d'enfants municipaux	Oui	Oui	Non	Oui
----------------------------------	-----	-----	-----	-----

Enfants de 2 ans à 6 ans

Les jardins d'enfants en gestion associative	Oui	Non	Non	Oui
--	-----	-----	-----	-----

En accueil familial

Enfants de 2 mois à 4 ans

Les crèches familiales	Oui	Oui	Oui	Oui
------------------------	-----	-----	-----	-----

Enfants de 2 mois à 6 ans

Les assistant(e)s maternel(le)s indépendantes	Oui	Oui	à convenir	Oui
---	-----	-----	------------	-----

Comment déterminer le choix du mode d'accueil de votre enfant

Confier son enfant à autrui n'est pas un acte anodin. Le mode d'accueil devra garantir la santé, le bien-être, l'éveil et la sécurité de l'enfant mais aussi correspondre aux modes de vie, aux besoins et au projet d'éducation des parents.

La Ville de Strasbourg offre un large panel de possibilités d'accueil permettant aux parents de faire un choix parmi trois grands modes d'accueil : collectif, familial ou à domicile. En complément de ces modes d'accueil, la Ville met à disposition des services d'accompagnement des familles à travers notamment le Relais petite enfance, les Relais assistantes maternelles (RAM) et les Lieux d'accueil parents enfants (LAPE).

Pour vous aider à vous orienter dans cette diversité d'offres d'accueil, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du Relais petite enfance ou d'un RAM.

Les horaires d'ouverture des établissements, le type d'accueil proposé, les possibilités de restauration, les conditions d'admission, le coût etc. sont autant de critères à prendre en compte avant de vous décider.

Le tableau synthétique ci-contre présente les principales modalités d'accueil collectif et familial de la Ville de Strasbourg.

Le relais petite enfance

Ce service s'adresse aux parents à la recherche d'un mode d'accueil pour leur jeune enfant de la naissance jusqu'à l'entrée à l'école. En un même lieu et auprès d'un même professionnel, les parents trouvent un service complet : une information exhaustive sur toutes les formes d'accueil, des conseils pour chaque situation familiale et, selon leur choix, l'enregistrement de la demande en accueil collectif ou l'accompagnement pour le recours à une assistante maternelle agréée.

Pour toute information et prise de rendez-vous un seul contact au 03 88 43 65 58 ou par mail relaispetiteenfance@strasbourg.eu

L'accueil collectif

L'accueil collectif est assuré au sein d'établissements spécialement aménagés et adaptés. Il s'agit des crèches collectives, des haltes-garderies, des multi-accueils et des jardins d'enfants. Les enfants y sont accueillis en petits groupes par du personnel qualifié.

Gérés soit par la Ville de Strasbourg soit par une association, les établissements bénéficient tous d'un agrément du Conseil général au titre de la Protection maternelle et infantile (PMI). Ils sont soumis aux mêmes réglementations en ce qui concerne les conditions d'accueil (encadrement du personnel, qualification, taux d'encadrement des enfants).

Les types d'accueil :

- l'accueil régulier correspond à un rythme et à une durée prévisible et fait l'objet d'un contrat d'accueil entre la famille et l'établissement,
- l'accueil occasionnel correspond à un besoin ponctuel, dont le rythme et la durée ne sont pas définis à l'avance.

Les horaires d'ouverture : ils peuvent varier d'un établissement à l'autre (voir l'annuaire ■).

La restauration : elle est généralement prévue sur place sauf indication contraire (voir l'annuaire ■). Un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être établi par tout enfant souffrant d'un problème d'ordre allergique ou de santé qui nécessite une adaptation de son alimentation. Se renseigner auprès des directeurs d'établissements.

Les demandes d'inscription : elles sont possibles à partir du 3ème mois de grossesse.

La démarche :

- l'enregistrement des demandes d'accueil, à partir de 20 heures hebdomadaires, se fait auprès du Relais petite enfance qui assure un traitement centralisé des demandes pour l'ensemble des établissements (voir page 19),
- pour les demandes inférieures à 20 heures par semaine, l'inscription se fait directement auprès de l'établissement d'accueil.

L'inscription définitive s'effectue sur la base d'un contrat d'accueil signé entre la famille et le directeur de l'établissement. Ce contrat prévoit et détermine la durée et les modalités de l'accueil ainsi que la participation financière de la famille.

Les tarifs : dans les établissements d'accueil de la petite enfance, la participation financière des parents est établie sur la base du barème de la Caisse nationale d'allocations familiales. Cette participation tient compte du revenu, de la composition de la famille ainsi que de la durée d'accueil prévue au contrat. Dans les jardins d'enfants associatifs ainsi que dans les établissements privés, le tarif est fixé librement par le gestionnaire.



La charte qualité : élaborée avec la participation de parents, de professionnels de la petite enfance et de gestionnaires, la charte qualité des établissements d'accueil collectif constitue le cadre commun de référence à tous les établissements.

Elle s'engage à traiter les demandes d'inscription avec transparence et équité, elle contribue à réduire les inégalités et à garantir une qualité d'accueil et d'accompagnement de l'enfant et de sa famille par des professionnels qualifiés (voir version synthétique de la charte qualité en page 23). Une version complète est disponible sur le site de la Ville de Strasbourg.

Votre enfant a entre 2 mois et 4 ans

• **Les multi-accueils et les crèches collectives**

Ce sont des lieux de vie où l'enfant développe ses potentialités, grandit dans un environnement adapté et acquiert progressivement son autonomie et son indépendance. Entouré d'autres enfants et d'adultes, il apprend la vie en collectivité.

Les multi-accueils proposent un accueil à la fois régulier et occasionnel. Les crèches collectives proposent plutôt un accueil de type régulier, à temps plein ou à temps partiel. Une restauration est généralement prévue sur place.

• **Les haltes-garderies**

Les haltes-garderies permettent aux enfants une première adaptation à la vie en collectivité. L'accueil des enfants se fait à titre occasionnel ou régulier dans la limite de 5 demi-journées par semaine. Dans certaines haltes-garderies, la restauration est proposée pour un nombre limité d'enfants.

• **Les crèches parentales**

Gérées par des associations de parents, les crèches parentales accueillent les enfants à temps complet ou à temps partiel. Le fonctionnement de ces établissements est spécifique : les parents organisent la gestion de la crèche et participent activement à l'accueil des enfants, à tour de rôle et en lien avec le personnel professionnel. L'association des parents recrute aussi un ou plusieurs professionnels pour assurer la continuité de l'accueil, dans des locaux aménagés pour les enfants.

- **Un mode d'accueil combiné :
les multi-accueils collectifs et familiaux**

Des multi-accueils dénommés « collectifs et familiaux » ont été créés pour répondre aux besoins très spécifiques de certaines familles (horaires atypiques et temps d'accueil très longs). Si l'inscription se fait auprès du multi-accueil, l'enfant est principalement accueilli au domicile d'une assistante maternelle recrutée par l'établissement collectif. Il pourra bénéficier de l'établissement collectif soit au niveau de l'accueil proprement dit, soit pour participer à des activités. Pour plus d'informations, contacter le Relais petite enfance.

- **Les établissements spécifiques**

- Les crèches et haltes-garderies hospitalières des HUS (Hôpitaux universitaires de Strasbourg) accueillent les enfants de 0 à 3 ans du personnel hospitalier prioritairement.
- Les micro-crèches privées non financées par la Ville de Strasbourg accueillent au maximum 10 enfants de moins de 6 ans. Les tarifs pratiqués sont libres. Les parents bénéficient d'une aide directe de la CAF. Renseignez-vous auprès de ces établissements
- Les crèches interentreprises accueillent des enfants du personnel des entreprises partenaires de la crèche.



Votre enfant a plus de 2 ans

- **Les jardins d'enfants**

Lieux éducatifs et passerelle vers l'école maternelle, les jardins d'enfants accueillent les enfants à plein temps ou à temps partiel, avec une possibilité d'accueil occasionnel tous les jours de la semaine même pendant les vacances scolaires. Certains d'entre eux assurent une restauration collective :

- les jardins d'enfants municipaux accueillent les enfants de 2 à 4 ans,
- les jardins d'enfants en gestion privée associative accueillent les enfants jusqu'à 6 ans.

L'accueil familial

En accueil familial, les enfants sont accueillis au domicile d'une assistante maternelle agréée. Professionnelle de la petite enfance, elle est dotée d'un agrément octroyé par le Président du Conseil général qui l'autorise à accueillir des jeunes enfants à son domicile. Les puéricultrices du service de Protection maternelle et infantile s'assurent que les personnes qui souhaitent être assistante maternelle, remplissent les conditions d'accueil, les compétences éducatives requises et offrent un logement sécurisé. Chaque assistante maternelle bénéficie d'une formation obligatoire.

L'assistante maternelle agréée a le choix de travailler comme salariée d'un établissement d'accueil appelé «crèche familiale» ou de manière indépendante pour des parents qui sont son employeur.

Les crèches familiales

L'assistante maternelle employée par une crèche familiale accueille l'enfant à son domicile. Elle exerce son activité sous l'autorité du directeur de la crèche familiale qui l'emploie. Elle est suivie par des professionnels (puéricultrice, éducateur de jeunes enfants...) et participe régulièrement, avec les enfants, à des activités collectives.

L'inscription : l'inscription en crèche familiale est précédée d'une demande d'inscription auprès du directeur. Celle-ci est à effectuer le plus tôt possible. Ensuite, en fonction des places disponibles auprès des assistantes maternelles, l'inscription définitive s'effectue sur la base d'un contrat d'accueil signé entre la famille, le directeur de l'établissement et l'assistante maternelle. Ce contrat prévoit et détermine la durée et les modalités de l'accueil ainsi que les tarifs.

Les tarifs : dans les crèches familiales, la participation financière des parents est établie sur la base du barème fixé par la Caisse nationale d'allocations familiales. Cette participation tient compte du revenu, de la composition de la famille ainsi que de la durée d'accueil prévue au contrat.

Les assistantes maternelles indépendantes

L'assistante maternelle agréée indépendante est employée par les parents. Un contrat écrit doit être signé entre elle et les parents de l'enfant qu'elle accueille. La profession d'assistante maternelle fait l'objet d'une convention collective nationale de travail qui fixe ses droits et les conditions de son emploi. Pour vous faire aider dans votre recherche d'une assistante maternelle et bénéficier de conseils pour la définition du contrat de travail, adressez-vous aux animatrices d'un des Relais assistantes maternelles. La Ville de Strasbourg offre également aux assistantes maternelles la possibilité, avec l'accord des parents, de participer aux actions organisées, soit par les RAM, soit par les Lieux d'accueil parents-enfants (LAPE). Ces accueils sont gratuits et sont une occasion pour les enfants de rencontrer d'autres enfants dans un cadre collectif sécurisé et chaleureux.

Les tarifs : les salaires ainsi que les indemnités d'entretien et les frais de repas sont négociés librement entre les parents et l'assistante maternelle. Les parents qui emploient une assistante maternelle indépendante bénéficient, en fonction de leurs revenus, d'une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Renseignez vous sur le site de la CAF : www.caf.fr

La garde d'enfants à domicile

L'enfant reste au domicile familial sous la responsabilité d'une personne employée directement par les parents ou par un organisme de prestation de service agréé. Le recours à une formule partagée est possible : deux familles embauchent une même personne pour s'occuper de leurs enfants. Dans ce cas, les enfants vont alternativement au domicile de l'une ou l'autre famille. Chacune rémunère les heures que le salarié effectue à son propre domicile. Les conditions d'accueil sont déterminées entre les parties, le salaire est fixé par les parents et la signature d'un contrat de travail est nécessaire. La «convention collective nationale des salariés du particulier employeur» fixe des minima. Une aide financière de la CAF peut vous être octroyée, sous certaines conditions, dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Renseignez-vous sur le site de la CAF : www.caf.fr

Pour tout renseignement vous pouvez consulter :

- le site de la Fédération des particuliers-employeurs de France (FEPem) : www.fepem.fr
- le site du Syndicat du particulier employeur (SPE) : www.syndicatpe.com

Par ailleurs, la liste des organismes prestataires de service bénéficiant d'un agrément qualité est disponible auprès des Relais assistantes maternelles.

Les relais assistantes maternelles (RAM)

Les relais assistantes maternelles de la Ville ont pour mission de soutenir les assistantes maternelles, et notamment de les mettre en relation avec les parents en recherche d'une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s). Lieu d'information sur la profession et sur la procédure d'agrément, le relais est également un lieu de ressources pour les assistantes maternelles tant sur le plan de la formation que du suivi de leurs activités.

Les RAM ont, en plus de leur rôle auprès des assistantes maternelles, une mission générale d'information et d'orientation des familles sur toutes les possibilités d'accueil disponibles sur la ville. Ils proposent en outre des ateliers d'éveil et des activités pour les enfants et les assistantes maternelles qui les accompagnent.

Cinq relais : centre, sud, ouest, sud-ouest et nord - fonctionnent en réseau et couvrent l'ensemble du territoire.

Relais Centre

Krutenau - Bourse - Esplanade - Centre - Tribunal - Gare -
Porte de Schirmeck

Espace Belin / 15 rue de Genève

Accueil physique du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 15h30 à 17h30

et sur rendez-vous - 03 88 43 69 40 / relaisassistantematernellecentre@strasbourg.eu

Relais Ouest

Cronenbourg - HautePierre - Poteries

Maison de l'enfance des Poteries / 10 rue Jean Geoffroy Conrath

Permanence les mardis de 13h30 à 17h et sur rendez-vous - 03 88 10 05 95

Centre médico-social de Cronenbourg / 27 rue Herschel

Permanence les vendredis de 13h30 à 17h et sur rendez-vous - 03 88 10 40 40

relaisassistantematernelleouest@strasbourg.eu

Relais Sud

Neuhof - Neudorf - Port du Rhin

Centre médico-social du Neuhof / 16 rue de l'Indre

Permanence les lundis de 13h30 à 17h et sur rendez-vous - 03 90 40 44 00

Centre médico-social du Neudorf / Place du marché

Permanence les mardis de 13h30 à 17h et sur rendez-vous - 03 88 41 45 10

relaisassistantematernellesud@strasbourg.eu

Relais Nord

Robertsau - Wacken - Orangerie - Conseil des XV

Centre médico-social de la Robertsau / 1 rue du Parc

Permanence les jeudis de 13h30 à 17h et sur rendez-vous - 03 88 45 85 20

relaisassistantematernelledenord@strasbourg.eu

Relais Sud-Ouest

Koenigshoffen - Montagne-Verte - Elsau - Meinau

Centre médico-social de la Montagne-Verte / 8 rue d'Ostwald

Permanence les mercredis de 8h30 à 12h et sur rendez-vous - 03 88 28 08 66

Centre médico-social de la Meinau / 49 rue de la Canardière

Permanence les lundis de 13h30 à 17h et sur rendez-vous - 03 90 40 14 20

relaisassistantematernellesudouest@strasbourg.eu

Les lieux d'accueil parents-enfants (LAPE) et les ludothèques

Dans le cadre du soutien à la parentalité, ces lieux intéressent à la fois les adultes (lieu d'échange et d'information) et les enfants (lieu d'échange et d'éveil).

Les lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)

Le LAPE accueille les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Ce sont des lieux d'écoute et d'échanges pour les adultes et pour les enfants, l'occasion de jouer avec d'autres enfants et d'expérimenter la vie en groupe. A la différence d'un mode d'accueil classique, l'enfant vient accompagné d'un adulte référent qui peut être l'un de ses parents, grands-parents ou une assistante maternelle. Cette personne reste présente durant toute la durée de l'accueil.

L'accueil, généralement gratuit, est assuré par des professionnels, éducateurs de jeunes enfants le plus souvent, dans un espace aménagé. Dans certaines structures, une contribution financière symbolique peut être demandée.

La participation du public est libre, volontaire et anonyme, sans inscription préalable. Les propos tenus dans ces lieux sont confidentiels.

Treize LAPE existent sur Strasbourg et sont répartis sur l'ensemble du territoire (voir annuaire, partie ■).

Les ludothèques

Lieux de rencontre, de vie en groupe et d'éveil culturel, les ludothèques sont des espaces dédiés au jeu. L'enfant accompagné peut jouer sur place ou emprunter des jeux et des jouets.

Trois ludothèques existent à Strasbourg dans les quartiers Meinau, Koenigshoffen/Montagne-Verte et Neuhof.





Charte qualité

des établissements
d'accueil collectif
de la petite enfance
à Strasbourg



La Ville de Strasbourg, la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin et les associations gestionnaires d'établissement d'accueil collectif de la petite enfance s'engagent à :

1 Garantir un parcours simple et transparent, de l'information à l'attribution d'une place d'accueil.

Une information complète sur l'ensemble des modes d'accueil existant à Strasbourg est mise à la disposition des parents. Pour simplifier la démarche des parents et garantir équité et transparence dans la prise en compte des demandes d'inscription, un point central de traitement des demandes et une commission d'attribution des places sont créés à l'échelle de la ville. Des critères de priorité sont définis et applicables dans tous les établissements.

2 Construire des liens personnalisés et sécurisants pour l'enfant et ses parents.

Un référent individuel est désigné pour chaque enfant pour garantir une prise en charge continue et des réponses adaptées aux besoins individuels de l'enfant. Il est l'interlocuteur privilégié de la famille. A l'arrivée de l'enfant, il assure une période d'adaptation pour faciliter la création de nouveaux liens sécurisants et une connaissance mutuelle enfant/professionnel/parents.

3 Garantir un quotidien ajusté aux besoins individuels de l'enfant.

Pour le jeune enfant, la permanence des espaces familiaux, avec les sensations visuelles, auditives, olfactives spécifiques qui leur sont associées, est essentielle. La prévisibilité, pour chacun des enfants, des séquences différentes qui jalonnent la journée est fondamentale pour sa sécurité et

son bien-être. L'accueil, son quotidien seront organisés avec un ensemble de soins, d'activités et de repères concrets : repas, changes, temps d'activité, temps de repos, temps d'accueil des parents.

4 Favoriser le jeu spontané et l'activité, source d'éveil et d'autonomie
Le jeu apporte du plaisir et aide à grandir.

Grâce à ses activités, l'enfant expérimente, comprend par lui-même et découvre son environnement. Spontané et librement choisi, le jeu participe à la construction de l'autonomie. Avec le jeu, l'enfant enrichit ses compétences dans tous les domaines de son développement : moteur, cognitif, langagier, affectif et émotionnel.

5 Accompagner l'enfant dans son processus de socialisation.

Pour apprendre à l'enfant à vivre avec d'autres, une relation de confiance est instaurée avec les professionnels. Au sein de la structure d'accueil, les règles sont définies en équipe, simples, concrètes et peu nombreuses. Elles sont clairement, et aussi souvent que nécessaire, rappelées à chaque enfant, avec bienveillance et fermeté à la fois, pour le soutenir dans son long travail d'intégration.

6 Adopter et maintenir une attitude professionnelle et bien-traitante.

Le professionnel s'engage dans une relation individualisée avec un réel intérêt pour l'enfant. Tout acte ou parole adressé à l'enfant est réalisé

ou exprimé dans une intention de respect. C'est à travers les gestes, les mains qui le portent, les mots qui lui sont adressés que l'enfant ressent le respect qui lui est manifesté. Cette attitude professionnelle est différente de l'attitude parentale. Elle se traduit par une certaine retenue et un climat émotionnel tempéré.

7 Développer la coopération entre professionnels et parents. Chaque établissement offre aux familles des espaces et des supports de communication. Il organise des transmissions de qualité et des rencontres individualisées avec le référent de l'enfant. Il propose des rencontres collectives à but pédagogique et convivial. Chaque établissement instaure et fait vivre un conseil d'établissement.

8 Répondre aux besoins de l'enfant, du parent et du professionnel par une organisation performante.

Pour garantir la performance des équipes en charge des enfants et la qualité de l'accueil, chaque établissement met en place un dialogue de gestion, guide et organise le travail d'équipe, aide et soutient individuellement chaque membre de l'équipe et forme les professionnels.

9 Mettre en œuvre, suivre et évaluer les engagements de la Charte. La mise en œuvre de la charte qualité fait l'objet d'une évaluation annuelle qui prend en compte l'évaluation des parents, l'autoévaluation de chaque professionnel ainsi que les appréciations et plan d'action des gestionnaires. Un comité de suivi de la charte assure la cohérence de la démarche.

Charte adoptée en Conseil municipal le 27 juin 2011



L'enfant scolarisé

Les 114 écoles maternelles et
élémentaires strasbourgeoises
proposent un environnement alliant
qualité de l'accueil, confort des locaux,
respect des rythmes et des besoins
de l'enfant.





Le Projet éducatif local strasbourgeois - Acte I

La Ville de Strasbourg a initié à une démarche de projet éducatif local.

Cette démarche, participative par nature, a conduit **l'ensemble des co-éducateurs** : des parents d'élèves, des associations, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat et le Conseil Général, autour de la table pour débattre et faire culture commune.

Un projet éducatif local constitue **un cadre de référence commun**, en termes de valeurs éducatives, d'enjeux et d'objectifs, pour mener une politique éducative cohérente et ambitieuse.

Cette politique a pour ambition d'améliorer durablement les conditions et les contenus de l'éducation proposés aux enfants sur tous les espaces et temps de vie scolaire, péri et extrascolaire (voir page 45).

S'inscrire dans l'une des 114 écoles maternelles et élémentaires

Les inscriptions scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de Strasbourg sont recueillies par :

- le service des inscriptions et de la scolarité de la Direction de l'enfance et de l'éducation, tout au long de l'année (y compris pendant les périodes de vacances scolaires) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- les mairies de quartier durant les dates de campagne d'inscription scolaire et jusqu'au 30 juin au plus tard.

1^{re} étape, vous munir des pièces justificatives obligatoires

- le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant avec sa filiation
- un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** : bail de location ou acte de vente (à l'exclusion des locaux professionnels) factures d'électricité, de gaz, de téléphone (hors portable), quittance de loyer ou attestation d'assurance habitation.

Si le père et la mère de l'enfant ont un domicile différent, un justificatif fixant la résidence habituelle de l'enfant est nécessaire. A défaut d'un jugement de divorce, il est demandé aux deux parents de remplir et de signer un formulaire particulier disponible à la Direction de l'enfance et de l'éducation, dans les mairies de quartier et sur le site internet de la Ville : www.strasbourg.eu/vie-quotidienne/enfance-education

2^e étape, compléter le formulaire d'inscription

Où trouver le formulaire ?

- à la Direction de l'enfance et de l'éducation / 3 rue St-Urbain à Strasbourg,
- dans toutes les mairies de quartier,
- en téléchargement sur le site internet de la Ville : www.strasbourg.eu/vie-quotidienne/enfance-education
- dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Strasbourg,
- dans les crèches collectives, parentales et familiales gérées par la Ville de Strasbourg

Les périodes de campagne d'inscription scolaire se déroulent en principe pendant quatre semaines entre mars et avril de chaque année. Les inscriptions scolaires sont soumises au principe de la sectorisation scolaire. Ainsi, l'école que fréquentera votre enfant sera déterminée en fonction de votre adresse. Toutefois, les parents qui souhaitent scolariser leur enfant dans une autre école strasbourgeoise devront déposer une demande de dérogation, complétée de pièces justificatives motivant la demande.

3^e étape : où déposer ou envoyer le dossier ?

(formulaire rempli et signé + pièces justificatives)

- à la Direction de l'enfance et de l'éducation / 3 rue St Urbain à Strasbourg,
- dans toutes les mairies de quartier,
- ou envoyer par courrier à la Ville et Communauté Urbaine de Strasbourg – Direction de l'enfance et de l'éducation
1 Parc de l'Etoile – 67076 Strasbourg Cedex

La dérogation scolaire

Si votre organisation familiale ne vous permet pas de scolariser votre enfant dans son école de rattachement, en raison par exemple de son accueil par une assistante maternelle agréée domiciliée dans un autre quartier, il vous est possible de solliciter une dérogation de secteur. Les demandes de dérogation, dûment motivées et assorties des pièces justifiant la situation de famille, sont recueillies à partir de mars au siège de la Direction de l'enfance et de l'éducation (dépôt ou envoi par courrier) ou sont déposées en mairie de quartier. Elles font l'objet d'une instruction et d'un passage en commission de dérogation. Ces commissions siègent habituellement entre fin-mai et mi-juillet.

Les formulaires de demande de dérogation sont disponibles dans les écoles, dans les mairies de quartier et sur le site internet de la Ville.

A partir de quel âge mon enfant peut-il fréquenter l'école ?

Tous les enfants atteignant l'âge de 3 ans au cours de l'année civile en cours peuvent être inscrits à la rentrée de septembre.

Les enfants âgés de 2 ans et qui n'auront 3 ans qu'au cours de l'année civile suivante peuvent être inscrits sur une liste d'attente ; leur admission se fera selon les places disponibles. **La sectorisation scolaire : «la carte scolaire»**

Elle est définie par le Conseil municipal pour chaque école. Chaque rue ou tronçon de rue est rattaché à une école en particulier. Cette sectorisation est susceptible de changer en fonction de l'évolution urbanistique, de la capacité des écoles et de l'effectif des élèves à scolariser.

Pour plus de renseignements

- le Service des inscriptions et de la scolarité
de la Direction de l'enfance et de l'éducation au 03 88 60 92 19
- sur le site www.strasbourg.eu/vie-quotidienne/enfance-education/enfant-scolarise/inscription-scolaire



Depuis la rentrée scolaire 2012, une nouvelle organisation de la Direction de l'enfance et de l'éducation est mise en œuvre.

L'ensemble des services d'accueil et des activités organisées par la Ville au profit des enfants de 3 à 11 ans sont désormais regroupés au sein de la Direction de l'enfance et de l'éducation et plus particulièrement du **Service périscolaire et éducatif**.

Dans chaque groupe scolaire vous aurez un **référent unique : le responsable périscolaire de site**.

Il sera votre interlocuteur pour toutes les questions périscolaires et travaillera sous l'autorité d'un responsable éducatif territorial.

Il assure l'organisation :

- de la pause méridienne, qui concerne l'ensemble des enfants âgés de 3 à 11 ans,
- de l'accueil périscolaire proposé aux enfants d'école maternelle, avant et/ou après l'école,
- des activités périscolaires de 14h à 16h ou de 16h30 à 18h proposées aux enfants des écoles élémentaires qui en ont le plus besoin,
- des accueils de loisirs maternels proposés les mercredis et les vacances scolaires.

Vous trouverez les coordonnées du responsable périscolaire de l'école de votre(s) enfant(s) dans l'annuaire des établissements par quartier (voir page 49 et suivantes).

.

La restauration scolaire

Le service de restauration scolaire s'inscrit dans le cadre de la pause méridienne qui comprend **l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants** avant, pendant et après ce moment, **sur la plage de 12h à 14h**. La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Des repas variés et équilibrés dans une logique de développement durable

La Ville agit au quotidien pour assurer à votre enfant une restauration collective de qualité, en proposant des menus variés et équilibrés conformes à la réglementation. Elle fait appel à un prestataire, pour préparer et livrer les repas de 41 restaurants scolaires en liaison froide, qui sont ensuite remis en température et servis par des agents municipaux. Les autres repas sont préparés et servis par des partenaires externes de la Ville (maisons de retraite, auberge de jeunesse, collège...).

Tous les restaurants scolaires municipaux intègrent dans leurs menus au moins 20 % d'aliments issus de l'agriculture biologique en privilégiant les produits de saison et les approvisionnements en circuits courts.

Les sites « bio+ » en plein développement

Les sites « BIO + » sont en développement continu. Ce sont aujourd'hui 18 restaurants scolaires qui bénéficient de 40% d'aliments issus de l'agriculture biologique dans leur prestation : Canardière, Gliesberg, Louvois, Schwilgué, Stoskopf, Schoepflin, Camille Claus, Ampère, Louise Scheppler, Jacqueline, Guynemer, Conseil des XV, Sainte-Aurélie maternelle et élémentaire, Jacques Sturm, les Romains, Erckmann Chatrian et Ziegelau.

Enfin, en septembre 2013, 3 nouveaux restaurants profiteront de la prestation «BIO+» : Albert Legrand élémentaire, Léonard de Vinci et Stockfeld.

Pour poursuivre sa démarche dans le développement durable, la Ville a passé un contrat avec son prestataire qui est tenu de diminuer chaque année ses émissions de gaz à effet de serre de 3%, en proposant entre autre des menus à coût carbone réduit appelés « un repas bon pour ta planète ».

Quatre types de repas sont proposés au choix des familles et des enfants :

- un repas standard,
- un repas standard sans porc,
- un repas halal,
- un repas végétarien.

Le choix du type de menu est à effectuer chaque année au moment de l'inscription et est valable une année complète. Les menus sont accessibles depuis le site internet de la Ville et affichés à l'entrée des écoles.

Une exigence de qualité à tous les niveaux

Profiter de la pause méridienne c'est également prendre son repas dans un climat serein, propice au calme et à la détente.

Ainsi, toujours dans le souci d'offrir aux enfants des conditions de déjeuner optimales, la Ville a entrepris diverses démarches qui visent à :

- un meilleur accompagnement avec un taux d'encadrement plus favorable et des intervenants mieux formés,
- une meilleure qualité des locaux avec notamment des mesures contre le bruit, des travaux d'extension de locaux et la création de nouveaux restaurants scolaires pour répondre à la demande croissante de fréquentation,
- des démarches administratives simplifiées, notamment via internet.

Enfin, une concertation régulière avec les familles est assurée dans le cadre des «commissions pause méridienne» organisées deux fois par an en présence d'élus, de parents élus, de directions d'école, des services de la Ville et du prestataire du marché de la restauration. Ces réunions permettent d'évaluer régulièrement les prestations offertes dans les restaurants scolaires et d'en améliorer la qualité.

Une tarification solidaire

En 2011, la Ville de Strasbourg a adopté une tarification solidaire qui repose sur la prise en compte des ressources et de la composition familiale des ménages pour appliquer à chacun un tarif adapté à sa situation. Cette prise en compte s'appuie sur le quotient familial tel que calculé par la CAF.

Le projet d'accueil individualisé (PAI)

En raison d'un problème de santé (allergie ou autre) nécessitant une adaptation de l'alimentation, chaque enfant pourra être accueilli en restauration scolaire après la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Le protocole fixe les modalités de cet accueil et informe les personnes en charge de l'enfant concerné des précautions à respecter pour sa sécurité.

A noter que le service de restauration scolaire ne peut assurer le suivi des régimes et de certaines allergies alimentaires. Dans ces cas particuliers, la prescription d'un PAI nécessitera la fourniture du repas par les familles, sous la forme d'un «panier repas». Ainsi, la participation financière de la famille sera réduite à un forfait correspondant au service et à l'encadrement de l'enfant pour chaque fréquentation.

Un PAI devra être établi avant la fréquentation de l'enfant au service de restauration scolaire.

Ce dispositif est également appliqué lorsque l'enfant fréquente le service d'accueil périscolaire maternel et les activités périscolaires.

La direction de l'école de votre enfant ainsi que le médecin scolaire pourront vous accompagner dans cette démarche.

Pour plus d'information, contacter le 03 88 60 91 97

Comment se font les inscriptions ?

L'inscription à la restauration scolaire est obligatoire avant toute fréquentation par l'enfant de ce service. Le formulaire d'inscription est disponible dans les mairies de quartier, au Centre Administratif (CA), auprès de la Direction de l'enfance et de l'éducation ainsi que sur le site internet de la Ville de Strasbourg (www.strasbourg.eu).

Il doit être dûment rempli et retourné à la Direction de l'enfance et de l'éducation, mais peut également être déposé en mairie de quartier et au CA.

Deux formules sont disponibles :

1 - Achat de tickets

L'enfant remet un ticket le matin à l'école pour commander et payer son repas. La remise d'un ticket est obligatoire. Vous pouvez les acheter en mairie de quartier ou au Centre Administratif, 1 parc de l'Etoile.

2 - Abonnement (facturation mensuelle)

Pour les enfants qui déjeunent régulièrement au restaurant scolaire, la Ville propose une formule d'abonnement de 1, 2, 3 ou 4 jours fixes par semaine. Cette formule vous évite de vous déplacer pour acheter des tickets et de munir chaque jour votre enfant d'un ticket de restauration scolaire avec les risques d'oubli, de perte ou de vol que cela comporte.

Si vous avez choisi une formule de moins de 4 jours, votre enfant pourra toujours fréquenter le restaurant scolaire les jours où il n'est pas abonné en fournissant un ticket.

Pour plus de renseignements

- le Service des inscriptions et de la scolarité
de la Direction de l'enfance et de l'éducation au 03 88 60 92 19
- sur le site www.strasbourg.eu/vie-quotidienne/enfance-education/enfant-scolarise/peri-scolaires/restauration-scolaire

L'accueil périscolaire dans les écoles maternelles

Afin d'offrir à votre enfant, avant ou après la classe, un lieu de vie adapté à sa tranche d'âge comme à ses besoins, un accueil est organisé dans les écoles maternelles par la Ville. Pour les écoles élémentaires, ce service est géré principalement par des associations.

Un temps de loisirs et de jeux pour votre enfant

Après une journée d'école, riche en apprentissages, il est essentiel d'aménager du temps de loisir pour l'enfant. Aussi, les principes d'accueil retenus par la Ville pour l'élaboration de son projet éducatif s'articulent autour des axes suivants :

- assurer un accueil bienveillant et sécurisant,
- faciliter la vie en collectivité,
- repérer les besoins de l'enfant et adapter la réponse,
- offrir des jeux variés et laisser le choix à l'enfant.

L'enfant a toujours le choix de son activité selon ses intérêts et sa spontanéité.

Les horaires

L'accueil des enfants est organisé selon les écoles et les besoins des familles :

- en début de matinée avant la classe,
- en fin de matinée, après le temps scolaire,
- en début d'après-midi avant la reprise du temps scolaire,
- en fin d'après-midi et ce jusqu'à 18h15.

Vous trouverez les différents horaires pour l'ensemble des écoles maternelles dans la partie annuelle.

Les conditions d'accès au service

Ce service, ouvert aux familles pour faciliter leur organisation quotidienne, est accessible aux enfants sous certaines conditions et concerne :

- les enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle ou sont en stage de formation,

- les enfants de famille monoparentale, dont le parent qui en a la charge exerce une activité professionnelle ou est en stage de formation,
- les enfants d'une famille comptant au moins 3 enfants de moins de 14 ans et dont l'un des parents exerce une activité professionnelle ou est en stage de formation.

Comment se font les inscriptions ?

L'inscription à l'accueil périscolaire maternel est obligatoire avant toute fréquentation par l'enfant de ce service. Elle est valable pour l'année scolaire concernée et est à renouveler chaque année. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation d'inscription à conserver durant toute l'année scolaire.

Un formulaire d'inscription est disponible à la Direction de l'enfance et de l'éducation, dans les mairies de quartier et sur le site :

www.strasbourg.eu/vie-quotidienne/enfance-education

Ce document doit être dûment rempli et retourné à la Direction de l'enfance et de l'éducation ou déposé en mairie de quartier, avec les pièces justificatives suivantes :

- une attestation de l'employeur ou de formation datant de moins de trois mois, des deux parents ou du parent qui a la charge de l'enfant pour les familles monoparentales,
- un avis de non imposition sur les revenus pour bénéficier du tarif réduit (uniquement pour les familles domiciliées à Strasbourg). En l'absence de l'avis de non imposition, le tarif normal est automatiquement appliqué jusqu'à la production du document, sans effet rétroactif.

Les parents s'engagent à signaler à la Direction de l'enfance et de l'éducation tout changement de situation professionnelle ou familiale et à communiquer tout changement de coordonnées téléphoniques durant l'année scolaire.

Les admissions sont prononcées par la Direction de l'enfance et de l'éducation. L'enfant pourra fréquenter l'accueil périscolaire maternel dès lors que son admission aura été confirmée par courrier.

Pour plus de renseignements

- le Service des inscriptions et de la scolarité
de la Direction de l'enfance et de l'éducation au 03 88 60 92 19
- sur le site www.strasbourg.eu/vie-quotidienne/enfance-education/enfant-scolarise/peri-scolaires/maternel

Les accueils de loisirs maternels (ALM) mercredis et vacances scolaires

Les accueils de loisirs maternels (ALM), lieux de vie, de détente et de divertissements proposent des activités ludiques, des sorties et des animations en fonction de l'âge, du rythme et des possibilités de chaque enfant, en complémentarité avec le temps scolaire.

Les ALM sont agréés par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Ils accueillent les enfants scolarisés les mercredis et du lundi au vendredi pendant les congés scolaires.

Une charte qualité

Une charte qualité a été validée en 2009 pour l'ensemble des accueils de loisirs municipaux. Cette démarche permet aux équipes d'évaluer constamment leur pratique et vise une qualité d'accueil des enfants et l'amélioration du service rendu aux familles. La charte est affichée sur chaque site d'accueil.

Les horaires

- le mercredi, de 7h45 à 18h
- pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

La restauration

Tous les sites offrent une possibilité de restauration, sauf indication mentionnée dans l'annuaire ■.

Comment se font les inscriptions ?

Les demandes d'inscription ont lieu directement auprès des responsables de sites aux dates prédéfinies et affichées dans les lieux d'accueil. Les critères d'admission définis dans le règlement intérieur sont les suivants:

- domiciliation à Strasbourg
- ancienneté (l'enfant fréquente déjà la structure)
- fratrie (un frère ou une sœur est déjà inscrit(e) dans la structure)
- domiciliation dans le quartier
- l'accueil d'urgence
- si des places sont disponibles, possibilité d'accueil d'enfants domiciliés hors Strasbourg.

Le directeur étudie les dossiers, en proposant des réorientations si nécessaire, pour satisfaire au mieux les familles. Les parents sont immédiatement informés par courrier de l'inscription ou non de leur(s) enfant(s).

Lorsque l'inscription est définitive, les parents doivent réserver un mois à l'avance pour les mercredis pendant l'année scolaire, deux semaines à l'avance pour les petites vacances scolaires, et fin mai pour les vacances d'été.

Les inscriptions se poursuivent en cours d'année sous réserve de places disponibles.

Pour plus de renseignements

Contactez le service périscolaire et éducatif par téléphone au 03 88 60 93 28 ou par mail à l'adresse suivante : PeriscolaireEducatif@strasbourg.eu



Les activités périscolaires gratuites dans certaines écoles élémentaires

En complément des apprentissages fondamentaux, la Ville de Strasbourg propose aux enfants des écoles élémentaires classées en Zone d'éducation prioritaire ou présentant les mêmes caractéristiques sociologiques, des activités culturelles, sportives, scientifiques appelées activités périscolaires.

Si l'aspect ludique des activités proposées par la Ville est primordial, leur contenu n'en présente pas moins un réel intérêt éducatif. Prendre du plaisir mais également découvrir et continuer à apprendre dans un contexte différent du cadre scolaire.

Ces animations proposent aux enfants de s'initier à des activités physiques et sportives, contribuent à leur éveil culturel et artistique et les sensibilisent aux questions environnementales ainsi qu'à la démarche scientifique.

Une large palette d'activités

Avec un large choix d'ateliers très différents les uns des autres, votre enfant trouvera forcément son bonheur parmi les activités périscolaires proposées. Sport, activités artistiques, ateliers culinaires, jeux de société ou encore initiation aux questions environnementales... à chacun de choisir en fonction de ses intérêts.

Menées par plus de 150 intervenants spécialisés dans une discipline (musiciens, plasticiens, comédiens, éducateurs sportifs, animateurs spécialisés), choisis en fonction de la qualité éducative de leur projet, les activités se déroulent dans l'enceinte de l'école, dans un gymnase ou dans les locaux des associations partenaires. Les enfants choisissent librement parmi une large palette d'activités celle à laquelle ils souhaitent participer.

Chaque atelier est gratuit et se déroule tout au long d'un trimestre, à raison d'une séance par semaine. Chaque enfant peut participer à deux ateliers sur l'année scolaire.

Les horaires

La Ville propose aux enfants de nombreuses activités d'initiation et de découverte en dehors des temps passés en classe. Selon les quartiers et les écoles, ces activités sont organisées à des moments différents :

- de 14h à 16h dans 8 écoles en aménagement des rythmes scolaires,
- de 16h30 à 18h, dans 28 écoles élémentaires.

Comment se font les inscriptions ?

La liste des activités et la fiche d'inscription seront remises à votre enfant à la rentrée des classes par le responsable périscolaire de site. L'inscription vaut engagement d'assiduité pour la totalité du trimestre.

Les enfants des écoles où les activités se déroulent de 12h à 14h participent librement aux activités, au jour le jour sans inscription préalable.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au guide des services et activités périscolaires disponible dans votre mairie de quartier et à la Direction de l'enfance et de l'éducation, 3 rue Saint-Urbain.

Les accompagnements personnalisés

- le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

- le Projet de réussite éducative (PRE)

En marge des activités périscolaires, deux dispositifs gratuits, l'un collectif (le Contrat local d'accompagnement à la scolarité), l'autre individuel (le Projet de réussite éducative), sont proposés aux enfants qui rencontrent des difficultés à l'école ou dont la situation personnelle risque d'avoir des répercussions sur leur épanouissement. Ces dispositifs sont un bon moyen pour l'enfant de retrouver confiance en soi et en son avenir.

L'accompagnement à la scolarité (CLAS) :
faire de la réussite scolaire une chance pour tous

Pour qui ? Pourquoi ?

Ensemble d'actions conduites par des associations, soutenues par la Ville de Strasbourg et ses partenaires (Etat, Conseil général, CAF du Bas-Rhin), le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) offre aux enfants, sous forme collective, le soutien dont ils ont parfois besoin pour réussir leur scolarité.

Comment ?

Assuré par les associations qui travaillent en collaboration étroite avec les écoles et les familles, cet accompagnement à la scolarité repose sur quatre principes fondamentaux inscrits dans une charte nationale :

- travailler sur la méthode : aider les enfants à acquérir des méthodes de travail qui facilitent l'accès aux savoirs,
- ouvrir de nouveaux horizons : élargir les centres d'intérêts des enfants et leur ouverture sur la vie culturelle, sociale et environnementale,
- valoriser les acquis et l'autonomie des enfants pour leur (re)donner confiance,
- accompagner les parents dans une démarche essentielle : le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s).

Qui contacter ?

Le parent doit prendre contact avec le directeur de l'école qui fera l'intermédiaire avec la structure associative.

Le Projet de réussite éducative (PRE)

Pour qui ? Pourquoi ?

Le projet de réussite éducative propose aux enfants et jeunes de 2 à 16 ans scolarisés à Strasbourg et rencontrant des difficultés croisées (scolaires, éducatives et / ou de santé) un parcours, élaboré avec leurs parents, visant à renforcer leurs chances de réussite personnelle.

Comment ?

Construit avec l'enfant, sa famille et une équipe de partenaires soumis à la confidentialité, le projet de réussite éducative se traduit par un accompagnement personnalisé de l'enfant ou du jeune pendant une durée de quelques mois à un an. Le parcours se construit au fur et à mesure de l'accompagnement, toujours sur la base de l'accord et du volontariat des parents. Il comprend une ou plusieurs actions suivant les besoins et centres d'intérêt du jeune (accompagnement individuel à domicile, action sportive ou culturelle en petits groupes, temps d'écoute psychologique, etc.).

Un accompagnement peut également être proposé aux parents, individuellement ou au sein de groupes d'échange entre parents.

Qui contacter ?

Prendre contact avec le responsable de l'école ou avec un travailleur social de votre quartier de résidence.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au guide des services et activités périscolaires disponible dans votre mairie de quartier et à la Direction de l'enfance et de l'éducation, 3 rue Saint-Urbain.

Le Projet éducatif local strasbourgeois - Acte I

1 - Les principes qui guident le projet éducatif local strasbourgeois :

- Considérer l'enfant dans sa globalité et non seulement comme élève et ainsi articuler au mieux les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Reconnaître et accompagner les parents comme premier éducateur en respectant leur histoire de vie, leur culture, leur cadre de référence et en les associant dans l'analyse des besoins et les choix des mesures éducatives avec l'ensemble des intervenants auprès des enfants.
- Affirmer l'équité, la mixité et l'égalité des droits aux services et aux activités péri et extra scolaires, aux équipements municipaux et associatifs, et plus globalement aux savoirs, à la culture et aux loisirs, notamment en instaurant une tarification adaptée aux capacités contributives de chaque usager.
- Soutenir les projets d'école visant à faire des liens avec le périscolaire et à valoriser l'élève dans l'acquisition de ses compétences hors temps scolaire.
- Renforcer les actions territoriales en matière d'éducation en les déclinant à l'échelle de chaque quartier de manière à tenir compte des spécificités et des besoins relatifs à chaque territoire (Projet Educatif De Territoire).
- Développer le sens de l'intérêt général par rapport à l'intérêt particulier afin d'apprendre aux enfants les lois du « vivre ensemble », à se respecter, à discuter, à argumenter et à développer le sens critique.
- Soutenir l'enfant dans l'apprentissage de son autonomie.
- Rendre l'enfant acteur de son éducation.

2 - Les valeurs que nous souhaitons transmettre aux enfants

- Se respecter et respecter les autres dans une attitude d'honnêteté
- Développer le sens de la solidarité, de la coopération et du vivre ensemble
- S'engager, être responsable et participer à l'évolution sociale, vers plus d'égalité et de respect de la dignité humaine
- Développer le sens critique
- S'ouvrir aux autres et au monde

3 – Les objectifs que les acteurs du PEL s'engagent à mettre collectivement en œuvre :

- Développer les pratiques citoyennes permettant à l'enfant et à l'adulte de s'exprimer et de décider ensemble
- Rechercher l'épanouissement et la qualité de vie de chacun et développer son autonomie, comme moteurs de l'activité sociale
- Construire une estime de soi
- Promouvoir l'émancipation individuelle et collective
- Promouvoir l'ouverture aux autres et au monde par l'accès à la connaissance
- Accroître les facultés individuelles de choix et d'action dans un cadre collectif

Orientation n° 1

Développer une offre éducative diversifiée, adaptée et de qualité afin de préparer les enfants au monde de demain et favoriser le vivre ensemble.

- Objectif 1 - Garantir l'accès pour tous à l'offre de services et d'activités éducatives
- Objectif 2 - Garantir des conditions d'accueil adaptées et de qualité
- Objectif 3 - Proposer une offre d'activités diversifiées qui favorisent la découverte, l'éveil, la créativité, l'expression et le plaisir
- Objectif 4 - Promouvoir une ouverture sur le monde, former le citoyen dès le plus jeune âge et lutter contre toutes formes de discrimination

Orientation n° 2

Promouvoir un parcours individualisé pour assurer la réussite éducative

Objectif 1 - Construire un parcours éducatif adapté aux enfants

Objectif 2 - Favoriser l'expression et la prise en compte de la parole de l'enfant

Objectif 3 - Garantir le « Droit à la paresse », c'est à dire la possibilité pour les enfants de ne rien faire

Objectif 4 - Mieux coordonner et rendre lisible l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la scolarité et de réussite scolaire

Objectif 5 - Promouvoir la santé et le bien être des enfants

Orientation n° 3

Bâtir une communauté éducative fondée sur la reconnaissance de chacun des acteurs

Objectif 1 - Favoriser la participation des parents et la reconnaissance des familles comme premiers éducateurs

Objectif 2 - Soutenir et renforcer le partenariat à l'échelle des quartiers de manière à assurer une plus grande cohérence et complémentarité des différents projets éducatifs dans la continuité des temps de l'enfant

Annuaire des établissements

classement par quartier



Les informations sont classées comme suit

Accueil de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école

- Multi-accueils et crèches collectives
- Jardins d'enfants /haltes-garderies
- Crèches parentales
- Crèches familiales
- Etablissements spécifiques
- Lieux d'accueil parents-enfants
- Ludothèques

L'enfant scolarisé

- Ecoles maternelles
- Accueils de loisirs maternels
- Ecoles élémentaires

Information concernant la restauration

- **Pour les établissements d'accueil de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école,** sauf indication contraire, les établissements présentés offrent une restauration sur place.
- **Pour les établissements d'accueil de l'enfant scolarisé,** chaque école mentionne les types de repas qui y sont proposés :
 - un repas standard, (S)
 - un repas standard sans porc (SP),
 - un repas halal (H),
 - un repas végétarien (V).

Les sites identifiés « bio+ » proposent 40 % d'aliments issus de l'agriculture biologique dans leur prestation.

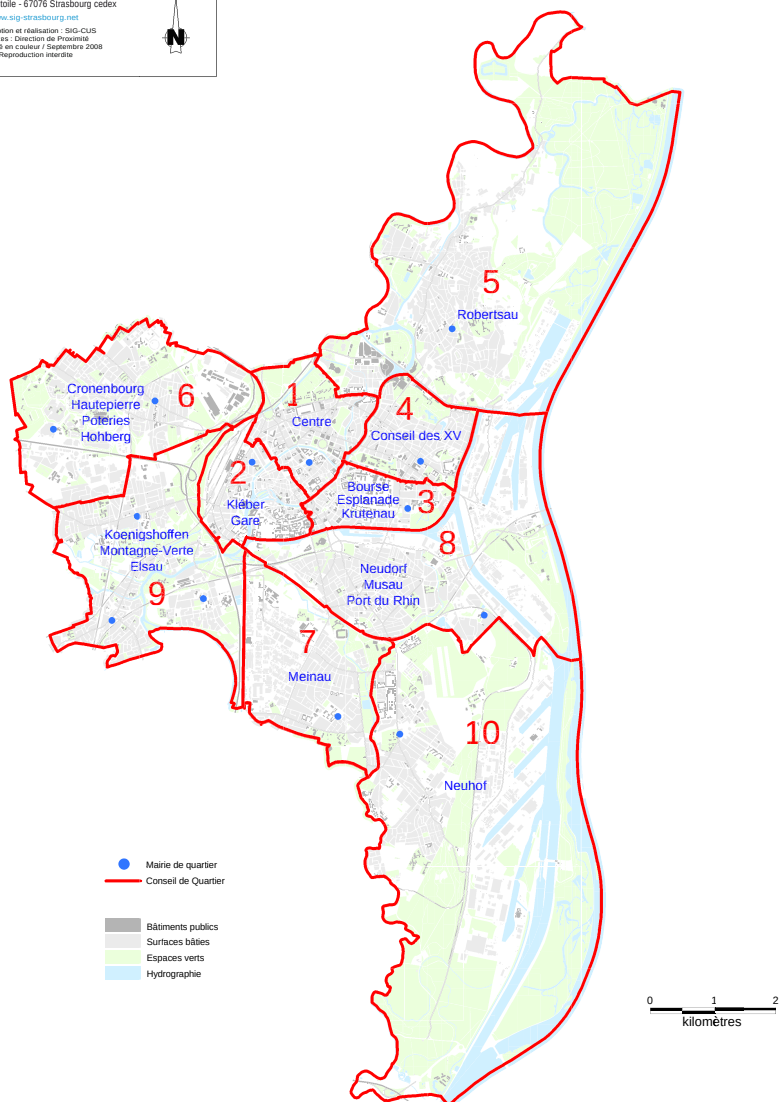
Pour tout renseignement, veuillez joindre :

- la Direction de l'enfance et de l'éducation de la Ville de Strasbourg
au 03 88 60 92 26
- le service Famille et petite enfance au 03 88 60 95 37
- ou consulter le site www.strasbourg.eu

CARTE DES CONSEILS DE QUARTIER DE LA VILLE DE STRASBOURG



Centre administratif
1, parc de l'Etoile - 67076 Strasbourg cedex
www.sig-strasbourg.net
Conception et réalisation : SIG-CUS
Sources : Direction de Proximité
Plan édité en couleur / Septembre 2008
Reproduction interdite



Annuaire des établissements par quartier

- Bourse - Esplanade - Krutenau page 55
- Centre page 59
- Cronenbourg - Hautepierre - Poteries - Hohberg ... page 63
- Koenigshoffen - Montagne Verte - Elsau page 69
- Meinau page 73
- Neudorf - Musau - Port du Rhin page 77
- Neuhof page 83
- Conseil des XV page 87
- Robertsau page 91
- Gare - Kléber page 95

Accueil de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école

Multi-accueils et crèches collectives

Multi-accueil collectif et familial Belin

15, rue de Genève

☎ 03 88 36 35 78

✉ ma.belin@asabr.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Gestion associative : Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)

Multi-accueil la Turbulette

7, rue d'Istanbul

☎ 03 88 61 63 82

✉ petiteenfance@ares-le-site.com

www.ares-le-site.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h à 18h

Gestion associative : Association des résidents de l'Esplanade centre socioculturel (ARES)

Multi-accueil de l'Esplanade

5, rue de Copenhague

☎ 03 88 61 26 87

✉ ccesplanade@ages.asso.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Gestion associative : Association de gestion des équipements sociaux (AGES)

Crèche collective St Gothard

12, rue St Gothard

☎ 03 88 37 83 99

✉ ccstgothard@ages.asso.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Gestion associative : Association de gestion des équipements sociaux (AGES)

Jardins d'enfants, haltes-garderies

Jardin d'enfants / halte-garderie Fritz

11, rue Fritz

☎ 03 88 35 00 76

✉ jardinenfantshaltegarderiefritz@strasbourg.eu

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15

Gestion : Ville de Strasbourg

Jardin d'enfants Stoltz

5, rue Aloyse Stoltz

☎ 03 88 36 09 04

✉ jardinenfantstoltz@strasbourg.eu

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15

Gestion : Ville de Strasbourg

Jardin d'enfants

les Tout Petits d'Alsace

bilinguisme français / allemand

restauration biologique

21, rue Vauban

☎ 03 88 61 75 25

✉ lestoutpetitsdalsace@wanadoo.fr

Site internet : toutpetitsdalsace.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15

Gestion associative : Association des jeunes filles de Saint- Maurice

Crèches parentales

Baby Boom

15, rue de la 1^{re} Armée

☎ 09 52 27 85 59

✉ babyboompresident@gmail.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h à 18h15

Gestion associative : Association de parents

La Petite Bulle

16, rue de Genève

☎ 03 88 37 37 69

✉ petite.bulle@gmail.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Gestion associative : Association de parents

La Trottinette

16, boulevard de la Victoire

☎ 03 88 25 61 75

Site internet : www.latrottinette.asso.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h50 à 18h30

Gestion associative : Association de parents

Giving Tree

rue du Jeu de Paume (à partir de sept. 2014) implantation provisoire 11 rue de Bruxelles.

✉ crechegivingtree@givingtree.fr

site internet : www.givingtree.fr

Crèche familiale

Crèche familiale de l'Esplanade

7, rue d'Istanbul

☎ 03 88 61 63 82

✉ petiteenfance@ares-le-site.com

Renseignements à l'accueil de l'ARES

10 rue d'Ankara

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Gestion associative : Association des résidents de l'Esplanade centre socioculturel (ARES)

Etablissements spécifiques

Micro crèche "Le p'tit home à l'étage"

(établissement d'accueil réservé aux enfants dont les familles sont suivies dans le cadre de programmes sociaux)

10 rue de la 1^{re} armée

☎ 03 88 16 36 49

✉ leptit.home@orange.fr

Accueil des enfants sur réservation

Horaires d'ouverture les lundis, mardis et jeudis de 10h à 17h30 et les vendredis de 9h à 12h.

Gestion associative :

Association le home protestant

Crèche hospitalière et halte-garderie Kirschleger de l'Hôpital civil

1 place de l'Hôpital

☎ 03 88 11 52 81 (crèche)

☎ 03 88 11 72 78 (halte-garderie)

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 6h à 21h30

Gestion :

Hôpitaux universitaires de Strasbourg

Crèche hospitalière Porte principale de l'Hôpital civil

1 place de l'Hôpital

☎ 03 88 11 54 62

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 19h

Gestion :

Hôpitaux universitaires de Strasbourg

L'enfant scolarisé

Ecoles maternelles

ACADÉMIE Maternelle

6 rue de l'Académie

☎ 03 88 35 22 19

✉ ce.0670267B@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h30 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 68 33 26 34

OBERLIN Maternelle

5 rue du Jura

☎ 03 88 35 49 32

✉ ce.0670269D@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h10,

- le midi de 11h50 à 12h10

- et le soir de 16h20 à 18h15

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 24 56 92

Ste-MADELEINE Maternelle

3 place Ste Madeleine

☎ 03 88 36 39 39

✉ ce.0670268C@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20,

- le midi de 12h à 12h15

- et le soir de 16h30 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 68 33 26 34

Jacques STURM Maternelle

9 rue d'Upsal

☎ 03 88 61 87 64

✉ ce.0670270E@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h15,

- le midi de 11h55 à 12h30

- et le soir de 16h25 à 18h15

🍽 Restauration : « site bio+ »,

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 41 16 19 / 03 68 33 22 08

Accueils de loisirs maternels

Accueil de loisirs maternels Sturm

9, rue d'Upsal

☎ 03 88 41 16 19

Horaires d'ouverture les mercredis

et pendant les vacances scolaires

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Accueil de loisirs maternels Oberlin

5, rue du Jura - (délocalisé durant les

travaux jusqu'en septembre 2013)

3 place Ste Madeleine

☎ 03 88 24 56 92

Horaires d'ouverture les mercredis

et pendant les vacances scolaires

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Ecoles élémentaires

LOUVOIS Elémentaire

18 quai des Alpes

☎ 03 88 35 26 89

✉ ce.0670413K@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 24 56 92

Ste-MADELEINE Elémentaire

3 place Ste Madeleine

☎ 03 88 24 95 40

✉ ce.0672361C@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 68 33 26 34

Jacques STURM I Application Elémentaire

13 rue d'Upsal

☎ 03 88 61 24 99

✉ ce.0672112G@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : « site bio+ »,

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 41 16 19

Jacques STURM II Elémentaire

11 rue d'Upsal

☎ 03 88 61 02 27

✉ ce.0670382B@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : « site bio+ »,

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 41 16 19



Accueil de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école

Multi-accueils et crèches collectives

Multi-accueil collectif et familial

Jeu des Enfants

48 rue du Jeu des Enfants

☎ 03 88 16 11 36

✉ multiaccueil.jeudesenfants@alef.asso.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au samedi de 8h à 19h30

Gestion associative : Association de loisirs éducatifs et de formation (ALEF).

Multi-accueil et crèche collective Stenger Bachmann

2 rue de la Douane

☎ 03 88 23 60 77 (multi-accueil)

☎ 03 88 32 14 96 (crèche)

✉ direction@stenger-bachmann.com

Horaires d'ouverture :

- du multi-accueil, du lundi au vendredi
de 8h à 18h

- de la crèche du lundi au vendredi
de 7h à 18h30

Gestion : Fondation Stenger Bachmann

Site internet : www.stenger-bachmann.com

Multi-accueil du Centre socioculturel du Fossée des XIII

La Galipette (0-2 ans)

La Pirouette (2-4 ans)

6, rue Finkmatt

☎ 03 88 14 36 55

✉ coordination.petite.enfance@cscf13.org

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30

Gestion associative : Association du centre socioculturel du Fossé des XIII

Multi-accueil les P'tits Petons

6, impasse Ehrmann

☎ 03 88 36 80 02

✉ info@lespetitspetons.org

Horaires d'ouverture du lundi au
vendredi de 7h45 à 12h30
et 13h45 à 18h15

Projet de restauration en cours

Gestion associative :

Association Les P'tits Petons

Multi-accueil Haya Mouchka

59, rue faubourg de Pierre

☎ 03 88 75 66 05

✉ csamama@wanadoo.fr

Permanence l'après midi
du lundi au jeudi

Horaires d'ouverture

- du lundi au jeudi de 8h à 18h30

- vendredi de 8h à 16h

Ⓜ Possibilité de restauration

Gestion associative : Jeunesse Loubavitch

Jardins d'enfants

Jardin d'enfants privé

La Buissonnière de l'Aar

Accueil bilingue franco-allemand

11 quai Zorn

☎ 03 88 37 31 89

✉ jardin.buissonniere@yahoo.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h à 18h

Gestion associative : Association

La Buissonnière de l'Aar

Jardin d'enfants privé

Le Renouveau du Gan Chalom

1a rue du Grand Rabbin René Hirschler

☎ 03 88 35 11 82

✉ ganchalom@free.fr

Horaires d'ouverture

- du lundi, mardi et jeudi

de 7h45 à 12h10 et de 14h à 16h

☎ possibilité de restauration

- mercredi matin de 7h45 à 12h10

- vendredi de 7h45 à 14h

Gestion associative : Association le renouveau

du Gan Chalom

Crèches parentales

La Flûte Enchantée

Orientation internationale du public,
ouvert à tous

5, rue S. Durckheim

☎ 03 88 36 79 97

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Gestion associative : Association de parents

La Luciole

36, Faubourg de Pierre

☎ 03 88 32 52 90

✉ presidence.laluciole@gmail.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Gestion associative : Association de parents

La Petite Jungle

9, rue de Bouxwiller

☎ 03 88 75 96 90

✉ petitejungle@gmail.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Gestion associative : Association de parents

La Toupie

36, rue Oberlin

☎ 03 88 36 37 25

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30

Gestion associative : Association de parents

Le Nid des Géants

11, rue Oberlin

☎ 03 88 24 54 72

✉ nidgeants@yahoo.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 19h,

vendredi jusqu'à 18h

Gestion associative : Association de parents

Crèche familiale

Crèche familiale Centre ville Nord

72, rue Jacques Kablé

☎ 03 88 35 68 97

✉ fam.cvn@aasbr.com

Horaires d'ouverture

- lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h à 12h

- mercredi de 9h à 12h

Permanences

- lundi, jeudi, vendredi de 16h à 18h

Gestion associative : Association d'action
sociale du Bas-Rhin (AASBR)

Etablissement spécifique

Crèche interentreprises

Les Petits Chaperons Rouges

2-4 rue de Vendenheim

☎ 06 11 350 340

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Gestion : Les petits chaperons rouges

L'enfant scolarisé

Ecoles maternelles

Louis PASTEUR Maternelle

12 rue des Veaux

☎ 03 88 35 52 36

✉ ce.067262W@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré :

- le matin de 7h45 à 8h20,

- le midi de 12h à 12h15

- et le soir de 16h30 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 35 17 12

St JEAN Maternelle

13 rue des Bonnes Gens

☎ 03 88 32 04 76

✉ ce.0670261V@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré :

- le soir de 16h15 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 21 02 62

SCHOEPFLIN Maternelle

3 rue de l'Ecrevisse

☎ 03 88 15 77 61

✉ ce.0670439N@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré :

- le matin de 7h50 à 8h20

- et le soir de 16h20 à 18h15

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 15 79 40 / 03 88 15 79 43

Accueil de loisirs maternels

Accueil de loisirs maternels Schoepflin

3 rue de l'Ecrevisse

☎ 03 88 15 79 40

Horaires d'ouverture

les mercredis et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Ecoles élémentaires

St JEAN Élémentaire

13 rue des Bonnes Gens

☎ 03 88 32 79 76

✉ ce.0670441R@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 21 02 62

SCHOEPFLIN Élémentaire

3 rue de l'Ecrevisse

☎ 03 88 15 77 61

✉ ce.0670439N@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 15 79 40 / 03 88 15 79 43

Accueil de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école

Multi-accueils

Multi-accueil collectif et familial de Cronenbourg

Maison de la petite enfance
de Cronenbourg

87 rue de Hochfelden

☎ 03 88 19 16 65 - standard

☎ 03 88 19 16 66 - multi accueil

✉ ma.cronenbourg@asbr.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Possibilité d'accueil en horaires atypiques, de 5h30 à 7h30 et de 18h30 à 20h30 ou 22h

Délégation de service public : Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)

Multi-accueil collectif et familial des Poteries

Maison de l'Enfance des Poteries
10, rue Jean-Geoffroy Conrath

☎ 03 88 26 62 50

✉ maisonenfance@asbr.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Gestion associative : Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)

Multi-accueil collectif et familial Balthazar – Hautepierre

3, place Flaubert

☎ 03 88 77 56 55

✉ eaje.balthazar@apprentis-auteuil.org

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Possibilité d'accueil en horaires atypiques, de 5h30 à 7h30 et de 18h30 à 20h30 ou 22h

Gestionnaire: Auteuil Petite Enfance

Multi-accueil collectif

Maille Brigitte - Hautepierre

19, rue Gioberti

☎ 03 88 29 23 29

✉ ma.hautepierre@asbr.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Gestion associative : Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)

Multi-accueil Liliane Oehler

45 rue Virgile

☎ 03 88 30 31 59

✉ hg-hohberg@stenger-bachmann.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h à 18h

Gestion : Fondation Stenger Bachmann

Crèches familiales

Crèche familiale Maille Brigitte – Hautepierre

23, rue Gioberti

☎ 03 88 29 23 31

✉ fam.hautepierre@asbr.com

Horaires des permanences :

- tous les jours le matin de 8h30 à 10h30

- les après-midi :

lundi et mardi de 16h à 17h30

jeudi et vendredi de 16h à 18h

Gestion associative : Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)

Crèche familiale de Cronenbourg

Maison de la petite enfance de
Cronenbourg

87 rue de Hochfelden

☎ 03 88 19 16 67

✉ fam.cronenbourg@aasbr.com

Horaires des permanences :

- lundi : 8h30 à 9h30 et 16h30 à 18h

- mardi : 17h à 18h30

- mercredi, jeudi : 8h30 à 9h30

- vendredi 13h30 à 15h

Gestion associative : Association d'action
sociale du Bas-Rhin (AASBR)

Etablissements spécifiques

Crèche hospitalière de l'Hôpital de Hautepierre

1 avenue Molière

☎ 03 88 12 73 32

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 6h à 21h30

Gestion :

Hôpitaux universitaires de Strasbourg

Crèche interentreprises

Crèche Saute Mouton

23 rue Jacobi Netter

☎ 06 67 60 89 05

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 19 h

Gestion : People & Baby

Lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)

LAPE la Papothèque

34a, rue Augustin Fresnel

☎ 03 88 27 89 71

✉ papotheque@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

- du lundi au vendredi de 15h à 18h

- le mardi de 9h à 11h

- durant les vacances scolaires, de 14h30
à 17h30

Gestion associative : Contact et promotion

LAPE la p'tite Mosaïque

21, rue Gioberti

☎ 03 88 28 76 51

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi de 14h à 17h30

et le vendredi de 8h30 à 12h

Gestion : Ville de Strasbourg

LAPE Poteries

Maison de l'Enfance des Poteries

10, rue Jean-Geoffroy Conrath

☎ 03 88 26 62 56

Horaires d'ouverture

- lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

- mardi et vendredi de 8h30 à 12h

Gestion associative : Association d'action
sociale du Bas-Rhin (AASBR)

L'enfant scolarisé

Ecoles maternelles

BRIGITTE Maternelle

17 rue Gioberti

☎ 03 88 27 14 31

✉ ce.0672109D@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h20 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 20 67 37

Marcelle CAHN Maternelle

33 rue Cerf Berr

☎ 03 88 13 19 00

✉ ce.0673009G@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h30 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 13 19 21

CATHERINE Maternelle

25 place Flaubert

☎ 03 88 26 22 30

✉ ce.0671889P@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h15 à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 20 67 09

CRONENBOURG Maternelle

6 rue Neuve

☎ 03 88 27 80 73

✉ ce.0670278N@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- le midi de 11h45 à 12h15

- et le soir de 16h20 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 40 84 62

Gustave DORE Maternelle

175 route de Mittelhausbergen

☎ 03 88 27 83 10

✉ ce.0670279P@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h30 à 8h20

- et le soir de 16h15 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (H)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 28 09 86

ELEONORE A Maternelle

29 place Erasme

☎ 03 88 26 21 56

✉ ce.0671777T@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h15 à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Repas proposés (S), (SP), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 20 67 30

ELEONORE B Maternelle

4 place Montaigne

☎ 03 88 26 21 88

✉ ce.0671888N@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h15 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 20 67 30

JACQUELINE Maternelle

1 place des Palabres

☎ 03 88 26 20 01

✉ ce.0671939U@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h15 à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 26 99 66

KARINE I Maternelle

1 chemin Jean Cocteau

☎ 03 88 27 04 85

✉ ce.0671970C@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h15 à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Repas proposés (S), (SP), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 27 88 07

KARINE II Maternelle

10 place Jean Giono

☎ 03 88 27 01 07

✉ ce.0672155D@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h15 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 27 88 07

LANGEVIN Maternelle

6 rue Langevin

☎ 03 88 27 86 27

✉ ce.0671578B@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h15 à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Repas proposés (S), (H)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 12 26 97

Marguerite PEREY Maternelle

19 rue du Rieth

☎ 03 88 27 04 93

✉ ce.0671886L@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

🍽 Repas proposés (S), (H)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 12 23 20

Gustave STOSKOPF Maternelle

22 rue Colette

☎ 03 88 29 26 25

✉ ce.0672547E@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h50 à 8h20

- et le soir de 16h30 à 18h15

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 68 33 26 11

Cronenbourg - Hautepierre - Poteries - Hohberg

Ch. Adolphe WURTZ Maternelle

51 rue du Rieth

☎ 03 88 27 14 10

✉ ce.0672589A@ac-strasbourg.fr

Pas d'accueil périscolaire

🍽 Repas proposés (S), (H)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 68 33 26 92

Accueils de loisirs maternels

Accueil de loisirs maternels Jacqueline

1 place des Palabres

☎ 03 88 26 99 66

Horaires d'ouverture les mercredis
et pendant les vacances scolaires
du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Accueil de loisirs maternels Cronenbourg

Ecole maternelle Paul Langevin

6, rue Langevin

☎ 03 88 77 76 75

Horaires d'ouverture les mercredis
et pendant les vacances scolaires
du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15

Gestion : Centre socioculturel de
Cronenbourg - Victor Schoelcher

Accueil de loisirs maternels Poteries

Maison de l'Enfance des Poteries

10, rue Jean-Geoffroy Conrath

☎ 03 88 26 62 56

✉ clsh.poteries@asasbr.com

Horaires d'ouverture les mercredis
et pendant les vacances scolaires
du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Gestion associative : Association de l'action
sociale du Bas-Rhin (AASBR)

Ecoles élémentaires

BRIGITTE Elémentaire

25 rue Gioberti

☎ 03 88 27 14 37

✉ ce.0672113H@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 20 67 37

Marcelle CAHN Elémentaire

33 rue Cerf Berr

☎ 03 88 13 19 00

✉ ce.0673009G@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 13 19 21

CATHERINE Elémentaire

24 place Flaubert

☎ 03 88 26 03 74

✉ ce.0671887M@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 20 67 09

Camille HIRTZ Elémentaire

13 rue des Renards

☎ 03 88 27 87 83

✉ ce.0670419S@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 40 84 62

Gustave DORE Élémentaire

175 route de Mittelhausbergen

☎ 03 88 27 84 22

✉ ce.0672647N@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 28 09 86

ELEONORE Élémentaire

5-7 place Montaigne

☎ 03 88 26 20 38

✉ ce.0672665H@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 20 67 30

JACQUELINE Élémentaire

41 place André Chénier

☎ 03 88 26 19 69

✉ ce.0672549G@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 26 99 66

KARINE Élémentaire

3 chemin Jean Cocteau

☎ 03 88 27 01 49

✉ ce.0672009V@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 27 88 07

LANGEVIN Élémentaire

27 rue Lavoisier

☎ 03 88 27 70 11

✉ ce.0671579C@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 12 26 97

Marguerite PEREY Élémentaire

4 rue Langevin

☎ 03 88 27 04 98

✉ ce.0671885K@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 12 23 20

Gustave STOSKOPF Élémentaire

22 rue Colette

☎ 03 88 29 26 25

✉ ce.0672547E@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 68 33 26 11

Ch. Adolphe WURTZ Élémentaire

53 rue du Rieth

☎ 03 88 27 14 04

✉ ce.0672596H@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 68 33 26 92

Koenigshoffen - Montagne Verte - Elsau

Accueil de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école

Multi-accueils

Multi-accueil Kolbsheim

pendant les travaux, le multi-accueil est transféré à la Maison de l'Enfance rue de Wasselonne

☎ 03 88 30 17 20

✉ multiaccueilkolbsheim@strasbourg.eu

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15

Gestion : Ville de Strasbourg

Maison de la Petite Enfance de la Montagne-Verte (le multi-accueil de Kolbsheim sera intégré dans cet établissement)

rue de Hangenbieten / ouverture prévisionnelle 1er trimestre 2014

Gestion : Ville de Strasbourg

Multi-accueil de la Montagne-Verte

12, quai Brulig

☎ 03 88 28 44 61

✉ ccmv@ages.asso.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Gestion associative : Association de gestion des équipements sociaux (AGES)

Maison de la Petite Enfance de Koenigshoffen

rue Gerlinde / ouverture prévisionnelle septembre 2014

Gestion : Ville de Strasbourg

Multi-accueil collectif et familial de l'Elsau

6, rue Mathias Grünewald

☎ 03 88 30 39 84

✉ multiaccueil.elsau@alef.asso.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h45

• Pas de restauration

Gestion associative : Association familiale de loisirs éducatifs et de formation (ALEF)

Jardin d'enfants

Jardin d'enfants privé

Rudolf Steiner

(développant la pédagogie Rudolf Steiner)
3, rue du Schnokeloch (entrée 40 rue de la Tour)

☎ 03 88 29 03 21

accueil téléphonique entre 13h et 18h

✉ ecole.michael.strasbourg@
steiner-waldorf.org

Horaires d'ouverture

- lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 7 h 45 à 18h

- mercredi de 7h45 à 12h30

Gestion associative : Association du centre européen d'éducation Rudolf Steiner

Crèche familiale

Crèche familiale de la Montagne-Verte

14, quai Brulig

☎ 03 88 28 16 08

✉ cfmv@ages.asso.fr

Permanences téléphoniques

- lundi de 16h30 à 17h30

- mardi de 16h30 à 18h

- mercredi de 13h à 14h

- vendredi de 16h à 17h

Gestion associative : Association de gestion des équipements sociaux (AGES)

Etablissement spécifique

Micro-crèche la Cour Enchantée

55 rue de la Charmille

☎ 09 82 42 37 78

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 20h

Gestion associative :

Association «Par Enchantement»

Micro-crèche le Bateau de Papier

13 rue César Julien

☎ 03 88 24 40 92

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 19h

Gestion associative :

sarl les bébés joueurs

Lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)

LAPE la Familière

6, rue Watteau

☎ 03 88 30 11 96

Jours et heures d'ouverture :

- mardi, jeudi et vendredi
de 14h à 17h30
- mercredi de 9h30 à 11h30 et
de 14h à 18h

Gestion associative : Centre socio culturel
de l'Elsau

LAPE de la Montagne-Verte

276 route de Schirmeck

☎ 03 88 12 69 84

Jours et heures d'ouverture :

- du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30
- mardi, mercredi et vendredi
de 9h à 11h30

Gestion : Ville de Strasbourg

Ludothèque

La Maison des Jeux

38 route de Schirmeck

☎ 03 88 36 22 95

✉ mdj.strasbourg@wanadoo.fr

site internet : www.maisondesjeux.fr



L'enfant scolarisé

Ecoles maternelles

CAMILLE CLAUS Maternelle

9 rue Gerlinde

☎ 03 88 30 06 02

✉ ce.0670283U@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h30 à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 30 40 47

ERCKMANN CHATRIAN Maternelle

280 route de Schirmeck

☎ 03 88 78 06 32

✉ ce.0671332J@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h50 à 8h20

- et le soir de 16h20 à 18h15

🍽 Restauration : site « bio+ »,

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 26 98 90

GLIESBERG Maternelle

10 chemin du Glienberg

☎ 03 88 29 11 70

✉ ce.0670281S@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h30 à 18h15

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 26 98 90

GUTENBERG Maternelle

32 rue de Balbronn

☎ 03 88 30 35 26

✉ ce.0670282T@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h30 à 8h05

- et le soir de 17h à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 16 96 83

HOHBERG Maternelle

8 rue du Hohberg

☎ 03 88 30 86 47

✉ ce.0671335M@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h30 à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 29 56 91

SCHONGAUER Maternelle

92 rue Martin Schongauer

☎ 03 88 30 37 04

✉ ce.0671971D@ac-strasbourg.fr

Pas d'accueil périscolaire

🍽 Restauration : site « bio + » en sept. 2013

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 26 96 44

VINCI Maternelle

3 rue Léonard de Vinci

☎ 03 88 30 10 75

✉ ce.0670280R@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h à 18h15

🍽 Restauration : site « bio + » en sept. 2013

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 22 51 99

Accueil de loisirs maternels

Accueil de loisirs maternels Camille Claus

9 rue Gerlinde

☎ 03 88 30 40 47

Horaires d'ouverture les mercredis et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Ecoles élémentaires

ERCKMANN CHATRIAN Élémentaire

280 route de Schirmeck

☎ 03 88 78 32 26

✉ ce.0672036Z@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 26 98 90

GLIESBERG Élémentaire

8 chemin du Glienberg

☎ 03 88 30 26 56

✉ ce.0670425Y@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 26 98 90

GUTENBERG Élémentaire

30 rue de Balbronn

☎ 03 88 30 35 80

✉ ce.0672286W@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 16 96 83

HOHBERG Élémentaire

10 rue du Hohberg

☎ 03 88 30 86 46

✉ ce.0672758J@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 29 56 91

ROMAINS Élémentaire

61 route des Romains

☎ 03 88 30 19 23

✉ ce.0672743T@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio + »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 30 40 47

SCHONGAUER Élémentaire

94 rue Martin Schongauer

☎ 03 88 26 96 46

✉ ce.0671775R@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio + » en sept. 2013

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 26 96 44

VINCI Élémentaire

3 rue Léonard de Vinci

☎ 03 88 26 95 70

✉ ce.0672532N@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio + » en sept. 2013

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 22 51 99

Accueil de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école

Multi-accueil

Multi-accueil Canardière

53, rue de la Canardière

☎ 03 88 39 35 03

✉ ma.canardiere@aasbr.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Possibilité d'accueil

en horaires atypiques de 5h30 à 7h et de 18h30 à 20h30 ou 22h

Gestion associative : Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)

Jardins d'enfants, halte-garderie

Jardin d'enfants, halte-garderie Canardière

55, rue la Canardière

☎ 03 88 39 84 30

✉ jardinenfantshaltegarderiecanardiere@strasbourg.eu

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15

Gestion : Ville de Strasbourg

Jardin d'enfants privé Play Group

Etablissement bilingue franco-anglais - ouvert à tous

14, rue de Champagne

☎ 03 88 39 10 47

✉ playgroup@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi 7h45 18h15

Gestion associative : Association Le Cercle International

Crèche parentale

La Chenille

1, rue de Champagne

☎ 03 88 40 34 06

✉ crechelachenille@gmail.com

www.crechelachenille.blogspot.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15

Gestion associative : Association de parents

Crèche familiale

Crèche familiale Sud - antenne Meinau

10 avenue de Normandie

☎ 03 88 79 02 53

✉ cfmeinau@ages.asso.fr

Permanences :

- lundi de 8h30 à 9h30

- mardi de 16h à 18h

- jeudi de 13h à 14h30

- vendredi de 8h à 9h

Gestion associative : Association de gestion des équipements sociaux (AGES)

Etablissements spécifiques

Micro-crèche d'Isis

269 avenue de Colmar

☎ 03 88 84 41 57

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Gestion associative : Association «Isis Kids»

Crèche interentreprises

La Tête dans les Etoiles

3 rue de l'Ardèche

☎ 06 67 60 89 05

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Gestion : People & Baby

**Lieu d'accueil parents-enfants
(LAPE)**

LAPE de la Meinau

10 avenue de Normandie

☎ 03 88 84 18 65

Horaires d'ouverture

- lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 14h à 17h30

- mercredi de 9h à 11h30

Gestion : Ville de Strasbourg

Ludothèque

Ludothèque de la Meinau

5, rue de Champagne

☎ 03 88 40 00 39

Gestion associative :

Association Je joue, je vis

L'enfant scolarisé

Ecoles maternelles

LEZAY MARNÉSIA Maternelle

24 rue du Poitou

☎ 03 88 39 15 21

✉ ce.0670286X@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h30 à 8h20

- et le soir de 16h30 à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Repas proposés (S), (SP)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 39 07 08

CANARDIÈRE Maternelle

12 avenue de Normandie

☎ 03 88 39 30 75

✉ ce.0670285W@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h50 à 8h20

- et le soir de 16h30 à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 40 14 40

Jean FISCHART Maternelle

8 rue de Provence

☎ 03 88 39 39 62

✉ ce.0671333K@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h30 à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 39 86 26

MEINAU Maternelle

68 route de la Meinau

☎ 03 90 40 43 95

✉ ce.0670461M@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h30 à 8h20,

- le midi de 11h45 à 12h15

- et le soir de 16h30 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 39 07 08

Accueil de loisirs maternels

Accueil de loisirs maternels

Lezay-Marnésia

24, rue du Poitou

☎ 03 88 39 07 08

Horaires d'ouverture les mercredis

et pendant les vacances scolaires

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Ecoles élémentaires

CANARDIÈRE Élémentaire

59 rue de la Canardière

☎ 03 88 39 58 82

✉ ce.0672645L@ac-strasbourg.fr

Restauration : site « bio+ »

Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 40 14 40

Jean FISCHART Élémentaire

8 rue de Provence

☎ 03 88 39 01 17

✉ ce.0672627S@ac-strasbourg.fr

🍴 Restauration : site « bio+ »

🍴 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 39 86 26

MEINAU Élémentaire

62 route de la Meinau

☎ 03 88 39 24 03

✉ ce.0672360B@ac-strasbourg.fr

🍴 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 39 07 08

Accueils de loisirs

Accueil de Loisirs Schulmeister

Réservé aux enfants de 6 à 11 ans

24 rue Schulmeister

☎ 03 88 40 14 40

Horaires d'ouverture les mercredis
et pendant les vacances scolaires
du lundi au vendredi de 7h45 à 18h
Accueil possible les soirs après la classe
de 16h à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Accueil périscolaire Meinau

Ecole de la Meinau

Accueil uniquement le soir de 16h à 18h
après la classe en période scolaire pour
les enfants de 6 à 11 ans

62 route de la Meinau

☎ 03 88 40 25 57

Gestion : Ville de Strasbourg



Neudorf - Musau - Port du Rhin

Accueil de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école

Multi-accueils et crèches collectives

Multi-accueil Lemire crèche relais pour
relocalisation temporaire d'établisse-
ments en travaux
(Intègrera la Maison de l'Enfance de
Koenigshoffen en septembre 2014)
10, rue du Grand Couronné
☎ 03 88 30 12 57

✉ multiaccueillemire@strasbourg.eu

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi : 7h45 à 18h15
Gestion : Ville de Strasbourg

Multi-accueil Jean Dollfuss

4, rue Jean Dollfuss
☎ 03 88 84 40 68

✉ ma1.neudorf@aasbr.com

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi : 7h30 à 18h30
Gestion associative : Association d'action
sociale du Bas-Rhin (AASBR)

Multi-accueil les Marmousets

60 rue de la Grossau
☎ 03 88 84 78 88

✉ multiaccueil@aapei-strasbourg.fr

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi de 7h45 à 17h45
Gestion associative : Association de parents,
de personnes handicapées mentales et
de leurs amis (AAPEI)

Multi-accueil Au Rendez-Vous des Petits

38, rue de Wattwiller

☎ 03 88 34 34 74

✉ aurendezvousdespetits@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
- pour l'accueil régulier de 7h45 à 17h45
- pour l'accueil occasionnel
de 7h45 à 11h45 et de 13h45 à 17h45

Gestion associative : Association générale des
familles (AGF)

Multi-accueil Musau-Risler

16, avenue A. Briand

☎ 03 88 34 15 17

✉ ma.musau@aasbr.com

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi du 7h à 18h30
Gestion associative : Association d'action
sociale du Bas-Rhin (AASBR)

Crèche collective Jean Dollfuss

2, rue Jean Dollfuss

☎ 03 88 34 05 26

✉ ma1.neudorf@aasbr.com

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi du 7h à 18h30
Gestion associative : Association d'action
sociale du Bas-Rhin (AASBR)

**Maison de la Petite Enfance du Port
du Rhin - crèche franco-allemande**
(intégrera la halte-garderie du Port du
Rhin)

Route du Rhin / Ouverture prévision-
nelle 1er trimestre 2014

Jardins d'enfants haltes-garderies

Jardin d'enfants, halte-garderie Bâle

Groupe bilingue franco-allemand,
ouvert à tous

138, Rue de Bâle

☎ 03 88 34 08 32

✉ jardinenfantshaltegarderiebale@strasbourg.eu

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15

Gestion : Ville de Strasbourg

Jardin d'enfants Tuilerie

13, Quai de la Tuilerie

☎ 03 88 34 44 25

✉ jardinenfantstuilerie@strasbourg.eu

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15

Gestion : Ville de Strasbourg

Halte-garderie Port du Rhin

(Intègrera la Maison de l'Enfance du Port
du Rhin au 1er trimestre 2014)

83, route du Rhin

☎ 03 88 61 49 39

✉ haltegarderieportdurhin@strasbourg.eu

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Permanence possible jusqu'à 18h

pour les parents qui travaillent.

- Pas de possibilité de restauration

Gestion : Ville de Strasbourg

Jardin d'enfants privé l'Envol

7, Rue de Sultz

☎ 03 88 44 24 99

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Gestion associative : Institution Le Bruckhof

Crèche familiale

Crèche familiale sud antenne Neudorf

146, rue de Bâle

☎ 03 88 84 59 23

✉ cfneudorf@ages.asso.fr

Permanences :

- lundi et mercredi de 7h30 à 9h

- mardi et jeudi de 16h30 à 18h

- vendredi de 13h à 14h30

Gestion associative : Association de gestion
des équipements sociaux (AGES)

Etablissements spécifiques

Crèche privée innovante

36 rue du Fossé Rieppberg

☎ 03 88 44 13 66

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45

Gestion : société privée

Micro-crèche les Tilionceaux

13 route du Polygone

☎ 0811 38 10 20 (prix d'un appel local)

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 19h

Gestion : sarl les micro-crèches d'Alsace

Micro-crèche Neudorf II

114 route du Polygone

☎ 0811 38 10 20 (prix d'un appel local)

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 19h

Gestion : sarl les micro-crèches d'Alsace 2

Lieux d'accueil parents-enfants (LAPE)

LAPE du Neudorf

2 rue de Hunawihl

☎ 03 88 39 91 12

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 14h à 17h

vendredi matin de 8h30 à 11h30

Antenne Port du Rhin

83 route du Rhin

☎ 03 88 61 38 89

mardi de 8h30 à 11h45

Gestion : Ville de Strasbourg

L'enfant scolarisé

Ecoles maternelles

ALBERT LE GRAND Maternelle

43 rue de Fréland

☎ 03 88 34 68 38

✉ ce.0671722H@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h30 à 8h

- le midi de 11h55 à 12h15 et de 13h30 à 13h45

- et le soir de 16h10 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 84 64 94

AMPÈRE Maternelle

39 rue de Wattwiller

☎ 03 88 34 39 95

✉ ce.0672108C@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h30 à 8h

- et le soir de 16h10 à 18h15

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 61 38 89

MUSAU Maternelle

78 avenue Jean-Jaurès

☎ 03 88 84 12 91

✉ ce.0670290B@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h30 à 7h45

- le midi de 11h40 à 12h15
et de 13h30 à 13h45

- et le soir de 16h10 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 84 09 61

NEUFELD Maternelle

1 rue du Sundgau

☎ 03 88 44 41 54

✉ ce.0670291C@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h30 à 8h15

- et le soir de 16h25 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 31 97 74

RHIN Maternelle

170 route du Rhin

☎ 03 88 60 04 62

✉ ce.0670398U@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire du soir à l'Accueil
de loisirs élémentaire Port du Rhin

🍽 Repas proposés (S), (SP)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 61 38 89

SCHLUTHFELD Maternelle

62 rue St-Dié

☎ 03 88 84 25 02

✉ ce.0670287Y@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

le soir de 16h10 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 68 33 26 34

ZIEGELAU Maternelle

56 rue de la Grossau

☎ 03 88 34 27 22

✉ ce.0670298K@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h30 à 8h

- et le soir de 16h15 à 18h15

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 84 64 94

Accueils de loisirs maternels

Accueil de loisirs maternels Neufeld

1, rue de Sundgau

☎ 03 88 31 97 74

Horaires d'ouverture les mercredis

et pendant les vacances scolaires

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Accueil de loisirs maternels Musau

78, avenue J. Jaurès

☎ 03 88 84 09 61

Horaires d'ouverture les mercredis

et pendant les vacances scolaires

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Ecoles élémentaires

ALBERT LE GRAND Élémentaire

4 rue de Huningue

☎ 03 88 34 60 98

✉ ce.0671723J@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio + » en sept.
2013

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 84 64 94

AMPÈRE Élémentaire

37 rue de Wattwiller

☎ 03 88 34 13 73

✉ ce.0672156E@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 61 38 89

MUSAU Élémentaire

78 avenue Jean-Jaurès

☎ 03 88 43 81 19

✉ ce.0670388H@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 84 09 61

NEUFELD Élémentaire

1 rue du Sundgau

☎ 03 88 34 06 14

✉ ce.0672499C@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 31 97 74

RHIN Élémentaire

170 route du Rhin

☎ 03 88 60 04 62

✉ ce.0670398U@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP)

Accueil périscolaire du soir à l'Accueil de lo-
sirs élémentaire Port du Rhin

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 61 38 89

Neudorf - Musau - Port du Rhin

SCHLUTHFELD Élémentaire

62 rue de St-Dié

☎ 03 88 34 21 33

✉ ce.0670407D@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 68 33 26 34

ZIEGELAU Élémentaire

1 rue de Ziegelau

☎ 03 88 34 96 61

✉ ce.0672575K@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio + »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 84 64 94

Accueil de loisirs

Accueil de loisirs Port du Rhin

Réservé aux enfants de 4 à 8 ans

- Pas de possibilité de restauration

83 route du Rhin

☎ 03 88 61 38 89

Horaires d'ouverture les mercredis

et pendant les vacances scolaires

du lundi au vendredi de 7h45 à 12h

et 13h30 à 17h30

Accueil possible les soirs après la classe
de 16h à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg



Accueil de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école

Multi-accueil

Multi-accueil Halt'Jeux

21, rue des Canonniers

☎ 03 88 39 92 72

✉ haltejeux@alicepro.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h à 18h

Gestion associative : Association Halt'jeux

Maison de la Petite Enfance du Neuhof

Ouverture prévisionnelle 1er trimestre
2014

Halte-garderie

Halte-garderie Indre

16, rue de l'Indre

☎ 03 90 40 44 22

✉ haltegarderieindre@strasbourg.eu

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h30

- Pas de possibilité de restauration

Gestion : Ville de Strasbourg

Crèche familiale

Crèche familiale sud antenne du Neuhof

16, rue de l'Indre

☎ 03 88 79 46 47

✉ cfneuhof@ages.asso.fr

Permanences

- lundi de 16h30 à 18h

- mardi de 8h à 9h

- mercredi 8h30 à 9h30

- jeudi de 16h à 17h30

- vendredi de 13h30 à 14h30

Gestion associative : Association de gestion
des équipements sociaux (AGES)

Lieux d'accueil parents enfants (LAPE)

LAPE la Passerelle

3, rue R. Garros

☎ 03 88 44 21 85

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 13h30 à 17h

Gestion : Ville de Strasbourg

LAPE le Jardin Magique

58, Allée Reuss

☎ 03 88 40 01 20

Horaires d'ouverture

lundi de 8h30 à 12h
du mardi au jeudi de 13h30 à 17h

Gestion : Ville de Strasbourg

Ludothèque

Ludothèque du Neuhof

4 rue Ingold

☎ 03 88 39 25 03

Gestion associative : Association du centre
socio culturel du Neuhof

L'enfant scolarisé

Ecoles maternelles

ARIANE ICARE Maternelle

7 rue Roland Garros

☎ 03 88 34 48 55

✉ ce.0672886Y@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

le soir de 16h à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

Restauration : site « bio+ »

Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 44 06 91

CANONNIERS Maternelle

5 rue de Gribeauval

☎ 03 88 34 48 78

✉ ce.0671890R@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h15 à 18h15

Restauration : site « bio+ »

Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 44 44 65

NEUHOF A Maternelle

2 rue Welsch

☎ 03 88 39 49 76

✉ ce.0670292D@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h30 à 7h50

- le soir de 16h15 à 18h15

Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 40 36 85

NEUHOF B Maternelle

34 route d'Altenheim

☎ 03 88 39 53 64

✉ ce.0670293E@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h40 à 8h

- et le soir de 16h05 à 18h15

Repas proposés (S), (SP)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 40 36 85

REUSS Maternelle

62 allée Reuss

☎ 03 88 39 60 02

✉ ce.0670295G@ac-strasbourg.fr

Repas proposés (S), (SP)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 40 43 57

STOCKFELD Maternelle

1 rue du Lorient

☎ 03 88 39 74 07

✉ ce.0670297J@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

le matin de 7h50 à 8h15

et le soir de 16h30 à 18h15

🍴 Restauration : site « bio + » en sept. 2013

Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 39 50 51

ZIEGELWASSER Maternelle

1 rue de Bergerac

☎ 03 88 44 30 18

✉ ce.0672423V@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

le matin de 7h45 à 8h20

et le soir de 16h15 à 18h15

Restauration : site « bio+ »

Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 44 44 65

Accueils de loisirs maternels

Accueil de loisirs maternels Ariane

- Pas de possibilité de restauration

3, rue R. Garros

☎ 03 88 44 06 91

Horaires d'ouverture

- le mercredi

de 8h à 12h et de 13h à 17h30

- pendant les vacances scolaires

du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h à 17h30

- pendant l'été

de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Accueil de loisirs maternels Stockfeld

1 rue du Lorient

☎ 03 88 39 50 51

Horaires d'ouverture les mercredis

et pendant les vacances scolaires

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Garderie restaurant la Clé des Champs

5-7, rue de Hautefort

☎ 03 88 79 25 84

✉ restau.garderie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture les mercredis

et pendant les vacances scolaires

à partir de 6h30 jusqu'à 18h30

selon demandes.

Accueil périscolaire et trajets écoles

Gestion associative : Association garderie restaurant la Clé des champs

Ecoles élémentaires

GUYNEMER I Élémentaire

11 rue d'Argenton

☎ 03 88 34 22 75

✉ ce.0670383C@ac-strasbourg.fr

🍴 Restauration : site « bio+ »

🍴 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 34 96 88

GUYNEMER II Élémentaire

16 rue de Châteauroux

☎ 03 88 34 41 30

✉ ce.0670384D@ac-strasbourg.fr

🍴 Restauration : site « bio+ »

🍴 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 34 96 88

NEUHOF Élémentaire

6 rue Welsch

☎ 03 88 39 68 39

✉ ce.0670392M@ac-strasbourg.fr

🍴 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 40 36 85

REUSS I Élémentaire

58 allée Reuss

☎ 03 88 39 74 02

✉ ce.0670396S@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 40 43 57

REUSS II Élémentaire

60 allée Reuss

☎ 03 88 39 41 38

✉ ce.0670397T@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 90 40 43 57

STOCKFELD Élémentaire

1 rue du Lorient

☎ 03 88 39 60 39

✉ ce.0670404A@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio + » en sept.
2013

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 39 50 51

ZIEGELWASSER Élémentaire

3 rue de Bergerac

☎ 03 88 44 34 97

✉ ce.0672422U@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 44 44 65



Accueil de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école

Multi-accueil

Multi-accueil collectif et familial

Bon Pasteur

8a, bld Jean-Sébastien Bach

☎ 03 88 60 55 98

✉ multiaccueil.bonpasteur@alef.asso.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Gestion associative : Association familiale de loisirs éducatifs et de formation (ALEF)

Jardins d'enfants, haltes-garderies

Jardin d'enfants, halte-garderie

Flandre

8, rue de Flandre

☎ 03 88 61 05 97

✉ jardinenfantshaltegarderieflandrefo-
retnoire@strasbourg.eu

Horaires d'ouverture

Jardin d'enfants : du lundi au vendredi de
7h45 à 18h15

Halte-garderie : du lundi au vendredi de
7h45 à 12h15 et de 13h45 à 18h15

Gestion : Ville de Strasbourg

Halte-garderie Forêt-Noire

76 avenue de la forêt noire

☎ 03 88 45 09 10

✉ haltegarderieforetnoire@strasbourg.eu

Horaires d'ouverture de 7h45 à 12h15

Gestion : Ville de Strasbourg

Halte-garderie Rechit Hochma

42, av de la Forêt Noire

☎ 03 88 61 85 25

✉ rechithochma@free.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi

de 8h à 12h et de 14h à 18h

vendredi de 8h à 12h

Gestion associative :

Association Rechit Hochma

Crèches parentales

Giving Tree

11 rue de Bruxelles (ouverture prévision-
nelle juin 2013 - implantation définitive
rue du Jeu de Paume sept. 2014).

✉ crechegivingtree@givingtree.fr

site internet : www.givingtree.fr

La Farandole

87, bd d'Anvers

☎ 03 88 61 07 56

✉ crechelafarandole@yahoo.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30

Gestion associative : Association de parents

La Souris Verte

Crèche bilingue franco-allemande

61 allée de la Robertsau

✉ info@creche-lasourisverte.eu

site internet : www.creche-lasourisverte.eu

☎ 03 88 60 13 40

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Gestion associative : Association de parents

Etablissements spécifiques

Micro-crèche Naturabulle

70 allée de la Robertsau

☎ 03 90 40 38 25

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 20h

🍴 Possibilité de restauration

Gestion : Sarl Naturabulle

Micro-crèche Pomme d'Api

9 rue de Wallonie

☎ 09 80 37 26 11

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 19h

Gestion : Sarl Baby Lune

Lieu d'accueil parents-enfants (LAPE)

LAPE l'Envolée

76 avenue de la Forêt-Noire

☎ 03 88 45 09 10

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Gestion : Ville de Strasbourg

L'enfant scolarisé

Ecoles maternelles

CONSEIL DES XV Maternelle

13 rue Rotterdam

☎ 03 88 60 30 61

✉ ce.0670271F@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h30 à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 68 33 17 21

EUROPÉENNE

6 rue de Wallonie

☎ 03 90 40 84 60

✉ ce.0673016P@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le midi de 11h30 à 12h

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 61 94 51

Robert SCHUMAN Maternelle

10 rue Vauban

☎ 03 88 60 04 66

✉ ce.0672403Y@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h50 à 8h20

- et le soir de 16h25 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 68 33 17 21

VAUBAN Maternelle

4 rue Louvain

☎ 03 88 61 78 40

✉ ce.0670272G@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- le midi de 12h à 12h15

- et le soir de 16h20 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 61 94 51

Accueil de loisirs maternels

Accueil de loisirs maternels Vauban

4 rue de Louvain

☎ 03 88 61 94 51

Horaires d'ouverture les mercredis

et pendant les vacances scolaires

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Ecoles élémentaires

CONSEIL DES XV Élémentaire

2 rue de Douai

☎ 03 88 61 92 72

✉ ce.0672461L@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 68 33 17 21

EUROPÉENNE

6 rue de Wallonie

☎ 03 90 40 84 60

✉ ce.0673016P@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 61 94 51

Robert SCHUMAN Élémentaire

8 / 10 rue Vauban

☎ 03 88 60 73 65

✉ ce.0672269C@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 68 33 17 21



Accueil de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école

Multi-accueil

Multi-accueil Boecklin

84 rue Boecklin

☎ 03 88 41 87 16

✉ hgrobtsau@ages.asso.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h à 18h

🍴 Possibilité de restauration

Gestion associative : Association de gestion des équipements sociaux (AGES)

Multi-accueil de l'III

35, rue de l'III

☎ 03 88 31 15 87

✉ ma.ill@aasbr.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Gestion associative : Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)

Multi-accueil Lovisa

66 rue Mélanie

☎ 03 88 31 48 58

✉ ma.lovisa@aasbr.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Gestion associative : Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)

Multi-accueil du Conseil de l'Europe

1 quai Jacoutot (entrée allée Kastner)

☎ 03 90 21 43 23

✉ maconseil@ages.asso.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi : 8h15 à 18h15

Gestion associative : Association de gestion des équipements sociaux (AGES)

Maison de la Petite Enfance de la Robertsau

Rue de la Baronne d'Oberkirch

Ouverture prévisionnelle 1er trimestre 2014

Halte-garderie

Halte-garderie Wacken

7 allée du Printemps (transfert rue du Jasmin avril 2014)

☎ 03 88 14 07 67

✉ haltegarderiwacken@strasbourg.eu

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15

🍴 Possibilité de restauration

Gestion : Ville de Strasbourg

Crèches parentales

Les Fripouilles

27 rue des Jardiniers

☎ 03 88 31 01 10

✉ president.les.fripouilles@gmail.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Gestion associative : Association de parents

La Petite Table Ronde
(Pédagogie Rudolf Steiner)
255 route de la Wantzenau

☎ 03 88 31 01 00

✉ petitetableronde@gmail.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h

Gestion associative : Association de parents

Etablissement spécifique

Crèche hospitalière Lovisa

66 rue Mélanie

☎ 03 88 11 55 56

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 6h à 21h30

Gestion :

Hôpitaux universitaires de Strasbourg

**Lieu d'accueil parents-enfants
(LAPE)**

LAPE Espace Famille

Cité de l'Ill, 28a rue de l'Ill

☎ 03 88 45 47 20

Horaires d'ouverture

- lundi et mercredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h,

- mardi et jeudi de 14h à 17h

Gestion : Ville de Strasbourg

L'enfant scolarisé

Ecoles maternelles

BRANLY Maternelle

7 rue l'Abbé Wetterlé

☎ 03 88 36 64 23

✉ ce.0670260U@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le midi de 11h40 à 12h15

- et le soir de 16h30 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 24 98 67

NIEDERAU Maternelle

16 rue Redslob

☎ 03 88 31 15 30

✉ ce.0670275K@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h30 à 7h50

- le midi de 11h40 à 12h15 et 13h30 à 13h50

- et le soir de 16h10 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 24 98 67

POURTALES Maternelle

rue de la Roue

☎ 03 88 41 98 61

✉ ce.0670435J@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le midi de 11h45 à 12h

- et le soir de 16h10 à 18h15

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 45 87 62

ROBERTSAU Maternelle

2 sentier Christ

☎ 03 88 31 16 87

✉ ce.0670274J@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le midi de 11h40 à 12h15

- et le soir de 16h15 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 24 98 67

SCHWILGUE Maternelle

20 rue de la Liepvrette

☎ 03 88 45 87 60

✉ ce.0670276L@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- et le soir de 16h30 à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 45 87 62

WACKEN Maternelle

5 place du Bocage

☎ 03 88 36 40 66

✉ ce.0670277M@ac-strasbourg.fr

• Pas d'accueil périscolaire

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

à compter de la rentrée 2013

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 24 98 67

Accueils de loisirs maternels

Accueil de loisirs maternels Schwilgué

Ecole maternelle Schwilgué

45 / 47 rue de la Doller

☎ 03 88 45 87 62

Horaires d'ouverture les mercredis
et pendant les vacances scolaires
du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Accueil de loisirs maternels de la Niederau

Ecole maternelle de la Niederau

16 rue Redslob

☎ 03 88 31 45 00

✉ escale@csc-robertsau.com

Horaires d'ouverture les mercredis
et pendant les vacances scolaires
du lundi au vendredi de 8h à 18h15

Gestionnaire : Centre socio culturel
l'Escale de la Robertsau (78 rue du
Docteur François)

Ecoles élémentaires

BRANLY Élémentaire

9 rue de l'Abbé Wetterlé

☎ 03 88 35 18 28

✉ ce.0672570E@ac-strasbourg.fr

🍴 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 24 98 67

NIEDERAU Élémentaire

12 rue de la Papeterie

☎ 03 88 31 13 44

✉ ce.0670433G@ac-strasbourg.fr

🍴 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 24 98 67

POURTALES Élémentaire

rue de la Roue

☎ 03 88 41 98 61

✉ ce.0670435J@ac-strasbourg.fr

🍴 Restauration : site « bio+ »

🍴 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 45 87 62

ROBERTSAU Élémentaire

18 rue Adler

☎ 03 88 31 05 28

✉ ce.0670431E@ac-strasbourg.fr

🍴 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 24 98 67

SCHWILGUE Élémentaire

8-14 rue de la Liepvrette

☎ 03 88 45 87 63

✉ ce.0672903S@ac-strasbourg.fr

🍴 Restauration : site « bio+ »

🍴 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 45 87 62

Accueil de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école

Crèche collective

Crèche collective et halte-garderie de la Maison de l'Enfance

24, rue de Wasselonne

☎ 03 88 22 02 42

Horaires d'ouverture de la crèche du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

✉ crechemaisondelenfance@strasbourg.eu

Horaires d'ouverture de la halte-garderie du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

✉ haltegardiemiensondelenfance@strasbourg.eu

Gestion : Ville de Strasbourg

Crèches parentales

Les Loustics Associés

134 Grand'Rue

☎ 03 88 75 17 57

✉ leslousticsassocies@gmail.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Gestion associative : Association de parents

Les Pitchouns

5, rue de Rosheim

☎ 03 88 75 08 64

✉ lespitchouns.bureau@gmail.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h45

Gestion associative : Association de parents

Le Petit Prince

4, rue de Mutzig

☎ 03 88 75 63 03

✉ president.creche.petitprince@gmail.com

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30

Gestion associative : Association de parents

Halte-garderie

Les Explorateurs

29, rue Kageneck

☎ 03 88 32 79 39

✉ hgkageneck@ages.asso.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi

de 8h à 12h15 et de 13h45 à 18h

• Pas de possibilité de restauration

Gestion associative : Association de gestion des équipements sociaux (AGES)

Etablissements spécifiques

Micro-crèche la Crèche des Chérubins

37 rue du Fossé des treize

☎ 03 88 23 93 84

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Gestion : Association les chérubins

Micro-crèche l'Île aux Lutins

31 rue du Fossé des treize

☎ 07 61 79 67 67

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Gestion : Association les chérubins

Micro-crèche la Halte des Chérubins

46 faubourg de Saverne

☎ 07 60 99 20 12

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 7h à 19h

Gestion : Association les chérubins

LAPE la Maisonnée

Structure inspirée par la "Maison Verte"
de Françoise Dolto

13 rue Kageneck

☎ 03 88 22 30 54

site internet : www.la-maisonnee.org

Horaires d'ouverture

- du lundi au vendredi

de 14h30 à 18h30

- samedi de 15h à 18h

Gestion associative : Association petite
enfance parentalité et socialité (APEPS)

**Lieux d'accueil parents-enfants
(LAPE)****LAPE de la Maison de l'Enfance**

Maison de l'Enfance

24, rue de Wasselonne

☎ 03 88 22 02 24

Horaires d'ouverture

- lundi et jeudi de 14h à 17h30

- mardi et vendredi de 9h à 12h et
de 14h à 17h30

- mercredi de 9h à 12h

Gestion : Ville de Strasbourg

L'enfant scolarisé

Ecoles maternelles

FINKWILLER Maternelle

1 rue de la Question

☎ 03 88 36 66 10

✉ ce.0670265Z@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 8h à 8h20

- et le soir de 16h30 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 35 17 12

Louise SCHEPPLER Maternelle

3 rue de Fouday

☎ 03 88 32 37 93

✉ ce.0670284V@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

le soir de 16h10 à 18h15

Accueil d'enfants de 2 ans

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 24 11 52

St THOMAS Maternelle

2 rue de la Monnaie

☎ 03 88 32 80 69

✉ ce.0670266A@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h50 à 8h20

- et le soir de 16h30 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 23 71 40 / 03 88 23 71 45

Ste AURELIE Maternelle

5a rue de Rosheim

☎ 03 88 32 83 59

✉ ce.0670264Y@ac-strasbourg.fr

Accueil périscolaire assuré

- le matin de 7h45 à 8h20

- le midi de 13h40 à 13h50

- et le soir de 16h30 à 18h15

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 24 11 52

Ecole maternelle associative bilingue franco-allemande

Les Micklele

3, rue Ste Elisabeth

☎ 03 88 36 13 35

www.les micklele.abcmzwei.eu

ccueil périscolaire assuré

- le matin de 7h30 à 8h45

- et le soir de 16h05 à 18h15

🍽 Repas proposés (S), (SP)

Accueils de loisirs maternel

Accueil de loisirs St Thomas

Ecole maternelle St Thomas

2 rue de la Monnaie

☎ 03 88 23 71 41

Horaires d'ouverture les mercredis

et pendant les vacances scolaires

du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Accueil de loisirs St Thomas élémentaire

Réservé aux enfants de 6 à 11ans

2 rue de la Monnaie

☎ 03 88 23 71 40

Horaires d'ouverture les mercredis
et pendant les vacances scolaires
du lundi au vendredi de 7h45 à 18h

Accueil possible les soirs
après la classe de 16h à 18h

Gestion : Ville de Strasbourg

Ecoles élémentaires**FINKWILLER Élémentaire**

2 place Henri Dunant

☎ 03 88 36 36 92

✉ ce.0670385E@ac-strasbourg.fr

Repas proposés (S), (SP), (H), (V)
Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 35 17 12

St THOMAS Élémentaire

2 rue de la Monnaie

☎ 03 88 32 29 21

✉ ce.0670402Y@ac-strasbourg.fr

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 23 71 40 / 03 88 23 71 45

Ste AURELIE Élémentaire

4-5 place Ste Aurélie

☎ 03 88 32 30 17

✉ ce.0670438M@ac-strasbourg.fr

🍽 Restauration : site « bio+ »

🍽 Repas proposés (S), (SP), (H), (V)

Responsable périscolaire de site :

☎ 03 88 24 11 52

Informations
et

contacts
utiles

Informations et contacts utiles

Les services et établissements
visant l'accueil des enfants font partie
d'un ensemble de services
à la personne,
proposé par la Ville de Strasbourg.

Les informations contenues
dans cette partie du guide
vous permettent de les connaître.

Les informations et les actualités
concernant ces services et bien
d'autres sont aussi disponibles en ligne
sur le site de la Ville de Strasbourg.

www.strasbourg.eu

La santé de l'enfant

Les lieux de consultations des nourrissons et des jeunes enfants

A sa naissance et durant les premières années de sa vie, votre enfant bénéficie d'examens médicaux obligatoires. Vous pouvez vous adresser au médecin de votre choix. Dans les différents quartiers de la ville, il existe des consultations gratuites pour nourrissons et enfants ; elles sont assurées par un médecin et une périecultrice. Les consultations se font sur rendez vous.

Bourse - Esplanade - Krutenau

Centre médico-social - Espace Belin - 15 rue de Genève - tél. 03 88 43 69 00
Consultations : mardi de 14h à 17h

Centre ville

Centre médico-social - 1 petite rue de la Fonderie - tél. 03 88 15 77 50
Consultations : mercredi de 9h à 12h

Cronenbourg - HautePierre - Poteries

Centre médico-social - 27 rue Herschel - tél. 03 88 10 40 40
Consultations : mardi et jeudi de 14h à 17h

Cabinet médical - Maille Eléonore - 1 Place Montaigne - tél. 03 90 20 16 50
Consultations : mardi de 13h45 à 17h

Centre médico-social - Maille Catherine - 3 place Flaubert - tél. 03 88 13 74 75
Consultations : lundi de 9h à 11h - jeudi de 13h30 à 17h

Maison de l'enfance - Parc des Poteries
10 rue Jean-Geoffroy Conrath - tél. 03 88 10 05 95
Consultations : vendredi de 9h à 12h

Koenigshoffen - Montagne Verte - Elsau

Centre médico-social - 12 rue d'Ostwald - tél. 03 88 28 08 66
Consultations : lundi de 8h30 à 12h

Centre médico-social - 12 rue de l'Engelbreit - tél. 03 88 26 70 00
Consultations : vendredi de 13h45 à 17h

Cabinet médical - 61 route des Romains - tél. 03 88 30 84 75
Consultations : mardi de 13h45 à 17h

Centre médico-social - 9, rue Léonard de Vinci - tél. 03 90 22 51 33
Consultations : lundi de 14h à 17h

Cabinet médical - 98 rue Martin Schongauer - tél. 03 88 28 23 61
Consultations : jeudi de 14h à 17h

Meinau

Centre médico-social - 49 rue de la Canardière - tél. 03 90 40 14 20
Consultations : mardi de 13h30 à 17h et vendredi de 8h30 à 12h

Neudorf

Centre médico-social - Halle du marché
Place du marché - 32 rue de Rathsamhausen - tél. 03 88 41 45 10
Consultations : jeudi de 14h à 17h

Cabinet médical Ampère - 41 rue de Wattwiller - tél. 03 88 84 33 87
Consultations : lundi de 9h à 12h

Centre médico-social - 22 rue de l'Île des Epis - tél. 03 88 45 52 80
Consultations : les 1ers, 3e et 5e mardis du mois de 14h à 17h

Neuhof

Ecole Ariane Passerelle - 3, rue Roland Garros - tél. 03 88 34 14 91
Consultations : lundi de 14h à 17h

Centre médico-social - 16, rue de l'Indre - tél. 03 90 40 44 00
Consultations : mercredi, vendredi de 8h30 à 11h
et jeudi de 14h à 17h

Orangerie - Conseil des XV

Centre médico-social - 16a rue Edel - tél. 03 88 45 50 91
Consultations : mardi de 13h30 à 17h

Robertsau

Centre médico-social - Espace famille - 28a rue de l'Ill - tél. 03 88 45 47 80
Consultations : lundi de 9h à 12h

Tribunal - Gare - Porte de Schirmeck

Maison de l'enfance - 24 rue de Wasselonne - tél. 03 88 22 07 08
Consultations : vendredi de 9h à 12h

Service santé publique et environnementale, département santé de la personne

Vous souhaitez parler de la santé de vos enfants avec des professionnels de Santé ? Vous souhaitez parler de votre grossesse ou de contraception ?

Des médecins, des dentistes, des puéricultrices, des infirmières scolaires, des sages-femmes et des assistantes dentaires sont à votre disposition pour répondre à vos questions concernant : l'allaitement, l'alimentation, le sommeil, le développement global de votre enfant, l'acquisition du langage, les allergies, les vaccinations, les difficultés d'adaptation à l'école, l'éducation, les modes d'accueil... Vous pourrez les rencontrer dans les cabinets médico-scolaires ou dentaires situés dans les écoles, dans les centres médico-sociaux et au centre de planification et d'éducation familiale.

Vous pourrez aussi bénéficier d'actions collectives d'information, participer à des débats sur des thèmes de santé et d'éducation. Des animations en salle de consultation de nourrissons de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) sont régulièrement organisées. Des actions d'éducation à la santé ont lieu dans les écoles maternelles et primaires. Des thèmes variés sont proposés : le petit déjeuner, le brossage des dents, l'audition, l'équilibre nutritionnel, le jeu, l'éducation sexuelle, la protection des enfants, la fréquentation scolaire.

Vous pouvez contacter le service santé publique et environnementale, département santé de la personne au 03 88 60 91 97

L'accueil de l'enfant en situation de handicap

Pour toutes questions relatives à la situation de handicap de votre enfant, vous pouvez vous rapprocher de la Maison départementale des personnes handicapées 6a rue du Verdon à 67100 Strasbourg / tél. 0 800 74 79 00 Courriel : accueil.mdp@cg67.fr.

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 9h à 17h.

Vous pouvez aussi consulter le site internet du Conseil Général du Bas-Rhin à l'adresse suivante: www.bas-rhin.fr/solidarites/adultes-et-enfants-handicapes

En application de la loi de 2005, l'accueil d'enfants atteints de handicaps ou de maladie chronique est mentionné dans tous les projets d'établissements des structures d'accueil 0/4 ans.

Les médecins, infirmières, puéricultrices et assistantes sociales du service Santé publique et environnementale de la Ville peuvent aussi vous aider, n'hésitez pas à les contacter au 03 88 60 91 97.

La Ville poursuit l'objectif de favoriser l'accueil et l'intégration des enfants en situation de handicap, dans le respect du principe du droit à l'éducation pour tous, énoncé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il existe différentes formes d'accueil en milieu scolaire :

- **l'intégration individuelle en classe ordinaire dans l'une des 114 écoles strasbourgeoises publiques** par un auxiliaire de vie scolaire (AVS),
- **l'intégration en CLIS** (classe d'intégration scolaire) en école élémentaire. Strasbourg compte à ce jour 27 CLIS, réparties dans 20 écoles qui accueillent 261 élèves,
- **l'accueil en établissement médico-éducatif** avec une scolarisation à temps partagé dans l'établissement et une école ordinaire.

Pour plus de renseignements concernant l'accueil en milieu scolaire

Contacter la Direction de l'enfance et de l'éducation / 3 rue Saint Urbain
tél : 03 88 60 92 26

Action sociale

Les centres médico-sociaux (CMS)

Vous souhaitez parler de l'éducation de vos enfants, du logement et du budget de votre famille, de vos projets de formation et d'emploi, adressez-vous au centre médico-social (CMS) de votre quartier où vous trouverez écoute et conseils personnalisés auprès des travailleurs sociaux.

Pour connaître le CMS de votre quartier appeler le 03 88 60 90 90.

119 – “Allô enfance en danger”

Ce service a été créé et financé par le Secrétariat d'État chargé de la famille et les Conseils généraux.

“Allô enfance en danger” - 119 est un service public, gratuit, accessible 24h/24, tous les jours de l'année. Site web : www.allo119.gouv.fr

Trois missions sont confiées à Allô enfance en danger :

1. **Accueillir** les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situation pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger.
2. **Transmettre** les informations préoccupantes concernant ces enfants aux services des Conseils généraux compétents, aux fins d'évaluation de la situation de l'enfant et de détermination de l'aide appropriée. Le cas échéant, lorsque l'information recueillie le justifie, la signaler directement au Parquet.
3. **Agir** au titre de la prévention des mauvais traitements à enfant.

Action socio-éducative, et vie sportive

En dehors des activités de loisirs éducatives proposées par la Ville de Strasbourg dans le présent guide, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant âgé de plus de 6 ans :

- à une activité de loisirs à caractère éducatif après la classe, le mercredi et/ou pendant les vacances scolaires, dans le cadre d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ou d'un séjour de vacances (centre de vacances), une liste d'associations organisant ce type d'accueil peut vous être transmise sur simple appel au 03 88 60 95 44 (service vie associative),
- à une activité physique et sportive
 - organisée par la Ville dans les gymnases les mercredis (dans le cadre des mercredis du sport) pour les enfants et les dimanches matins pour les familles. Renseignements au 03 88 43 63 68
 - organisée par un club sportif. Renseignements à l'Office des Sports au 03 88 31 83 83 - www.ods67.com

Pour plus d'infos : www.strasbourg.eu/vie-quotidienne/sport

Culture

Vous recherchez des informations pour faire participer votre enfant à une activité culturelle (musées, bibliothèques, écoles de musique...), rendez vous sur le site : www.strasbourg.eu/vie-quotidienne/culture

- Pour l'achat de billets de spectacles (Théâtre Jeune Public, Opéra du Rhin, Pôle Sud, Maillon...) : la Boutique Culture, place de la Cathédrale est ouverte du mardi au samedi de 12h à 19h : 03 88 23 84 65

Pour des renseignements plus précis sur les activités des institutions culturelles suivantes :

- les Musées de la Ville de Strasbourg :
03 88 52 50 00 - www.musees.strasbourg.eu
- l'Opéra national du Rhin (service jeune public)
03 88 75 48 54 – www.operanationaldurhin.eu
- l'Ecole de Danse de la Ville de Strasbourg : 03 88 36 32 47
- le département « Ecoles de musiques, pratiques amateurs » de la Ville de Strasbourg : 03 88 43 68 37
- les Médiathèques de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg :
03 88 45 10 10 / www.mediatheques-cus.fr
- « TAPS » scènes strasbourgeoises : Théâtre, danse, musique et arts du récit sont déclinés dans deux salles, le TAPS Scala (Neudorf) et son caveau ainsi que le TAPS Gare (Laiterie).
Le Taps Scala et son caveau, 96 route du Polygone, 67100 Strasbourg
Le Taps Gare, 10 rue du Hohwald (Laiterie), 67000 Strasbourg
Réservations : 03 88 34 10 36
Contact : resataps@strasbourg.eu

Pour répondre aux besoins des enfants et aux attentes des parents, vous trouverez dans ce guide :

- les modes et services d'accueil
"jusqu'à l'entrée à l'école" et "à partir de l'entrée à l'école" ;
- un annuaire des établissements par quartier ;
- des informations et des contacts utiles.



1, parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex - France
Site internet : www.strasbourg.eu
Téléphone : +33 (0)3 88 60 90 90
Fax : +33 (0)3 88 60 91 00